

Troisième séance, jeudi 16 novembre 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Communications . – Projet de loi 2017-DSAS-29 Institutions spécialisées et familles d'accueil professionnelles (LIFAP); 2^e lecture et vote final. – Projet de loi 2017-DSAS-28 Modification de la loi sur la santé; 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Postulat 2016-GC-7 Stéphane Peiry (Nouvelle attribution au fonds de soutien à l'innovation); retrait. – Postulat 2016-GC-12 Sabrina Fellmann/Laurent Dietrich (Stratégie globale et coordonnée du développement économique, spécifiquement sur la question de l'implantation des entreprises dans le canton de Fribourg); prise en considération. – Elections protocolaires.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Simon Bischof, Claude Chassot, Gabriel Kolly, Jean-Daniel Schumacher et Kirthana Wickramasingam.

M^{me} et M. Marie Garnier et Jean-François Steiert, conseillère et conseiller d'Etat, sont excusés.

Projet de loi 2017-DSAS-29 Institutions spécialisées et familles d'accueil professionnelles (LIFAP)¹

Rapporteure: **Rose-Marie Rodriguez** (PS/SP, BR).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Deuxième lecture²

La Rapporteuse. Permettez-moi, comme l'a suggéré M. le Président, de résumer brièvement la teneur et les enjeux de cette loi.

La loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP) remplace les dispositions de la loi d'aide aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées et s'insère aux côtés de la loi sur la personne en situation de handicap, acceptée à la session d'octobre, dans le projet global cantonal sur les personnes en situation de handicap. La LIFAP met l'accent sur le rôle des pouvoirs publics, en lien et en étroite collaboration avec les institutions spécialisées. Elle veille à la mise en place d'un outil d'évaluation des besoins, à la coordination des différents acteurs, de même qu'à une meilleure adéquation entre les besoins des personnes en situation de handicap et l'offre des différentes institutions.

Enfin, pour conclure, la LIFAP règle aussi les conditions de reconnaissance des institutions spécialisées, ainsi que celles des familles d'accueil professionnelles.

CHAPITRE PREMIER (ART. 1)

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 2

PREMIÈRE SUBDIVISION (ART. 2 À 10)

> Confirmation de la première lecture.

DEUXIÈME SUBDIVISION (ART. 11 À 17)

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de l'Association St-Camille.

Etant plutôt tenace lorsque je crois en une cause, je présente à nouveau l'amendement déjà proposé en première lecture, amendement qui, pour autant que besoin en soit, je le rappelle, correspond mot pour mot à la version originale du projet de loi du Conseil d'Etat.

On cherche, par le projet bis, à sortir les institutions spécialisées et les réseaux hospitaliers de la loi en nous disant que nous n'avons aucun souci à nous faire, car on les retrouvera dans le règlement. Or, du souci, je m'en fais, car il est évident qu'en voulant supprimer la possibilité légale des institutions spécialisées et réseaux hospitaliers de faire de la préindication, on envisage forcément, à un moment donné, de pouvoir se passer de ceux-ci dans un règlement. Or il faut absolument l'éviter. Tout d'abord, les institutions spécialisées connaissent mieux que quiconque les prestations qu'elles offrent et sont ainsi le mieux à même de savoir si elles correspondent au besoin de la personne en situation de handicap. Un directeur d'institution me confiait d'ailleurs récemment que lors d'une visite d'un assistant social dans son institution, ce dernier avait été surpris d'apprendre qu'on pouvait résider dans cette institution sans être forcément obligé d'y travailler. Donc, si les institutions sont privées, par un règlement, de faire de la préindication, le risque existe que celle-ci ne soit pas optimale.

¹ Message pp. 2016ss.

² Entrée en matière et première lecture le 12 octobre 2017, BGC pp. 1961ss.

Le fait que l'évaluation puisse se faire par les institutions spécialisées se justifie aussi pour des motifs de proximité et de choix. Il faut en effet impérativement permettre à la personne en situation de handicap de pouvoir s'adresser directement au réseau de son choix, respectivement de sa région, sans forcément avoir besoin de venir jusqu'à Fribourg.

En première lecture, on nous a dit que le projet bis vise simplement à permettre à l'Etat d'exclure les institutions spécialisées, car il existe un risque que celles-ci travaillent pour leurs propres intérêts au détriment des besoins réels de la personne en situation de handicap. Une telle manière de raisonner est d'une part regrettable, d'autre part fautive. Elle est regrettable, car elle laisse entendre que les institutions spécialisées, qui doivent pourtant obtenir une autorisation d'exploiter qui requiert des exigences de qualité, pourraient ensuite ne pas travailler sérieusement. Or, nous savons que nous avons la chance d'avoir dans notre canton d'excellentes institutions spécialisées et il n'y a aucune raison de douter de leur probité.

Le raisonnement à la base du projet bis est d'autre part faux, car le système voulu par le plan stratégique 2010, repris intégralement dans la loi, empêche tout éventuel abus. En effet, les articles 13 et 14 du projet initial du Conseil d'Etat prévoient le système suivant:

1. Dans un premier temps, dans la phase de préindication, la personne en situation de handicap s'adresse au partenaire de son choix, aux institutions reconnues, au Réseau fribourgeois de santé mentale ou à ProInfirmitas, qui procèdent à l'évaluation des besoins, lui proposent des prestations et l'orientent si nécessaire vers un autre membre.
2. Dans un deuxième temps, et c'est là que c'est important, selon l'article 14 de la loi, le SPS contrôle et valide les propositions de prestations émises par le réseau de préindication. En cas d'inadéquation, il élabore de nouvelles propositions.

En résumé, la loi prévoit que les institutions spécialisées et réseaux hospitaliers proposent tandis que le SPS dispose.

Vous en conviendrez, le système légal empêche tout éventuel abus et le risque que l'on nous brandit pour sortir les institutions et réseaux hospitaliers de la loi est inexistant.

Je ne peux m'empêcher de penser que la volonté réelle du projet bis réside dans des considérations financières au profit d'organismes privés en quête de mandats exclusifs et onéreux. Or, il est évident que l'intérêt de la personne en situation de handicap prime. Maintenir les institutions spécialisées et réseaux hospitaliers dans la loi, c'est ne prendre aucun risque, mais c'est assurer légalement une préindication par les personnes le mieux à même d'en donner tout en offrant de manière certaine à la personne en situation de handicap la possibilité de s'adresser au réseau de son choix.

Pour conclure, je rappelle que le projet initial du Conseil d'Etat est donc le fruit de longues réflexions et discussions menées dans le cadre du plan stratégique, à l'élaboration duquel ont participé le SPS, les représentants des institutions spécialisées, du Réseau fribourgeois de santé mentale et last but not least des représentants d'associations de défense des intérêts de la personne en situation de handicap.

Ne trahissons pas ces acteurs sociaux qui ont fourni un travail incommensurable pour mettre sur pied un système optimal en faveur de la personne en situation de handicap et validons ainsi le projet initial du Conseil d'Etat en acceptant l'amendement proposé.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Bien évidemment, je souhaite intervenir à nouveau par rapport à cette proposition d'amendement pour revenir à la version initiale qui nous est proposée aujourd'hui.

Je ne vais pas revenir sur les arguments que je vous avais donnés en première lecture, à savoir le fait que tous les autres cantons romands fonctionnent avec un organisme indépendant, je l'ai déjà mentionné avec les équipements de ces organisations et les raisons pour lesquelles tous les cantons ont choisi cette version-là.

Je reviendrai plutôt sur la question de fond. La Suisse a ratifié la convention de l'ONU sur le droit des personnes en situation de handicap. Cette convention de l'ONU prévoit que la personne est la première concernée par rapport à son choix de projet de vie. Or, qu'en est-il? Nous constatons qu'avec les situations où seules les institutions – nous ne sommes heureusement plus dans ce cas-là – étaient à même de définir qui pouvait être dans telle et telle institution, il n'y avait pas d'alternative pour un enfant gravement handicapé, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, à passer d'une institution à l'autre. Qu'est-ce que l'on remarque? On remarque actuellement que des pays comme la Suède ou le Canada ont complètement supprimé la prise en charge de grandes institutions pour, dans le sens de la convention de l'ONU, favoriser les petites communautés d'habitation pour les personnes. Nous n'en sommes de loin pas là en Suisse. Qu'est-ce qui est demandé dans cet article? Il est demandé simplement que la procédure d'indication tienne compte du projet de vie de la personne et essaie de voir avec elle ce qui est le plus adéquat ou ce qu'elle souhaite avoir comme projet de vie.

Je rappelle encore que les dispositions fédérales viennent d'introduire la contribution d'assistance, qui permet à la personne en situation de handicap d'engager ces assistants de vie. Donc, on a actuellement une alternative à cette situation-là. Loin de moi l'idée d'exclure les institutions, mais ce n'est pas à elles de déterminer que telle ou telle personne doit venir dans leur institution ou ne doit pas y venir. Je crois que cet élément-là est fondamental par rapport aux droits de la personne, mais je rappelle que les personnes en situation de handicap sont au bénéfice de droits comme toute autre personne et ce n'est ni aux institutions ni à d'autres organisations de

dire quel doit être leur lieu de vie. C'est l'article de la convention des droits des personnes en situation de handicap qui prévoit que l'un des droits fondamentaux est le choix du lieu de vie pour les personnes concernées.

Je rappelle que plus de 25% des situations des commissions d'indication dans les autres cantons ont amené à un choix de vie indépendant et non pas à un choix institutionnel.

Quant à l'attaque qui est faite par rapport aux questions financières, je la retourne très volontiers, même avec un exemple, parce qu'il est facile de dire qu'une institution cherche simplement à avoir un mandat lucratif. Je rappelle que les institutions seront payées également par rapport à cette procédure d'indication et je vous donne un exemple qui date d'il y a 20 ans:

Il y avait dans le canton de Fribourg une école d'autonomie. Cette école d'autonomie – pourquoi, on ne le savait pas – avait de moins en moins de personnes handicapées qui y venaient. Elle visait à l'indépendance. Et on s'est rendu compte à un moment donné que les institutions empêchaient leurs jeunes d'aller dans l'école d'autonomie, pour maintenir leur taux d'occupation. Qu'est-ce qu'il s'est passé? On a fermé l'école d'autonomie, celle-ci a été reprise par une institution, qui pouvait prendre ce quota à son compte et, miraculeusement, elle a été remplie. Donc, je crois que cette critique qui a été formulée en disant que pour ProInfirmis c'est un élément lucratif... ça l'est aussi pour les institutions qui tiennent à maintenir leur taux d'occupation.

C'est la raison pour laquelle la solution proposée par la commission, à laquelle se rallie la commissaire du Gouvernement, est la seule solution qui garantit le fait que tous les partenaires soient réellement impliqués et que l'on puisse, au gré de l'évolution de la situation, voir de quelle manière on doit modifier le fonctionnement de ce centre d'indication.

Je vous encourage et vous recommande vraiment de maintenir la version de la première lecture.

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Direktor einer solchen Institution.

Ici, on parle d'une loi future. Je le dis: future. C'est-à-dire que nous, comme institution, on a commencé avec cet instrument, on prend la responsabilité et on essaie le mieux possible d'aller dans la direction dont M. Rey parlait, soit d'être objectifs, ouverts et on aura la preuve dans deux ou trois ans de savoir si les institutions sont capables de vraiment prendre ce rôle. Pour moi, il est clair que c'est une loi qui s'oriente vers l'avenir. Cela veut dire qu'après deux ou trois ans, il faudra faire le bilan suivant: est-ce que la façon dont l'Etat avait l'idée de lancer ça, est-ce que ça joue? Est-ce que vraiment on va dans la direction de la philosophie fédérale de mettre la personne handicapée au centre? C'est pour ça que je vous propose de prendre cette version avec *Stellen*, ça veut dire qu'il ne faudra pas changer la loi si vraiment au niveau de

l'évaluation on pourra changer directement et le SPS pourra proposer une autre façon. Pour moi c'est un challenge de faire ça et de démontrer vraiment qu'on va dans une direction dans l'intérêt de chaque personne handicapée.

C'est pour ça que je vous propose de prendre la version de la première lecture.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis présidente de la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse, présidente de la Fondation Transit, présidente de la Fondation St-Louis et vice-présidente du Réseau Santé Sarine.

Au nom du groupe libéral-radical, je déclare que notre groupe va soutenir cet amendement. Pour les personnes qui connaissent ce milieu, il y a trop de demandes face au nombre de places. Les institutions doivent faire mettre en place des listes d'attente. Il n'y a donc pas le risque, tel que l'a relevé M. Rey, que ces institutions aient un intérêt à garder les personnes qui viennent chez elles. Si je parle par exemple de Transit, il faut savoir que grâce au soutien du Conseil d'Etat et spécialement de M^{me} Demierre, nous allons pouvoir agrandir Transit et bientôt inaugurer les nouveaux locaux. Pendant des années, il n'y avait pas assez de places. Nous ne pouvions pas accueillir les enfants.

Pour les personnes qui s'occupent de homes, vous savez aussi la difficulté qu'il y a à trouver une place; on m'a parlé d'un home où il y avait une liste d'attente de 27 personnes. Qui mieux que les institutions peut dire quels sont les besoins de la personne? Je crois que c'est une erreur fondamentale de vouloir exclure les institutions de cette évaluation.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de soutenir cet amendement.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je m'exprime à titre personnel et je n'ai aucun lien d'intérêt par rapport à ce sujet.

J'étais dans la commission qui était chargée d'élaborer cette loi et c'est moi qui suis à l'origine de la discussion sur ce point-là. A entendre mes préopinants, on dirait qu'on veut exclure les institutions de l'évaluation, ce qui n'est pas du tout le cas. Il faut dire qu'on a des représentants ici, au sein de ce Parlement, qui représentent ces institutions. J'aimerais quand même rappeler que l'objectif de cette loi est de favoriser l'indépendance et la possibilité pour que les personnes gardent leur autonomie.

L'article qu'on a proposé et auquel M^{me} la Commissaire s'est ralliée ne précise juste pas qui exactement fait ces évaluations. Je fais tout à fait confiance aux institutions, surtout si elles sont autant pleines, pour qu'elles fassent une évaluation neutre. On a aussi entendu que c'est quand même une nouvelle démarche et qu'on aimerait juste laisser la possibilité de voir si cette loi porte les fruits qu'on souhaiterait. A ce moment-là, je trouve que ce serait dommage de le mettre

comme ça dans notre loi et de ne pas avoir le choix sans revenir dans ce parlement.

Donc, ce n'est pas du tout pour exclure aujourd'hui les institutions de ça. On leur fait confiance. Mais c'est pour pouvoir adapter les règles en route si on voit qu'il n'y a pas l'effet qu'on aurait souhaité avec notre loi. Donc, toute la loi vise à ce que les gens aient des solutions mobiles et qu'on encourage aussi la création. Je trouve qu'au niveau de la structure, de la cimenter autant, ce serait vraiment faux. C'est pourquoi je vous prie de soutenir le résultat de la première lecture et l'article tel qu'il était proposé par la commission.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt den Abänderungsantrag nicht. Ich will nicht alle Argumente meiner Vorredner wiederholen. Ich möchte Sie nur darauf aufmerksam machen, dass die Auflistung, wer die Bedarfsabklärung macht, ins Ausführungsreglement gehört und nicht ins Gesetz.

La Rapporteuse. Je remercie d'abord l'ensemble des intervenants. Visiblement, un article qui ne semblait pas si compliqué fait émerger pas mal de soucis. Il est clair que je vais rester sur la position de la commission. Il faut penser que la commission a trouvé une position de compromis, c'était ce qu'on cherchait, entre ceux qui voulaient que soient énumérés tous les acteurs susceptibles – donc cette fameuse liste – de faire l'évaluation, et ceux qui désiraient un seul organisme désigné. L'idée, pour nous, était de simplifier, en laissant au Conseil d'Etat une marge de manœuvre plus grande dans la désignation des organismes.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Morel, je note votre ténacité, c'est effectivement une qualité en politique. J'aurais juste aimé que vous soyez un tout petit peu plus nuancé. En aucun cas l'ensemble de la commission n'a voulu exclure les institutions. Nous avons visé un compromis et, justement, en faisant confiance au Conseil d'Etat.

Je reviens aussi sur ce qu'a dit ma collègue M^{me} la Députée de Weck: en aucun cas nous n'avons dit qu'il faut jeter dehors les institutions. Nous avons cherché quelque chose de large, pour pouvoir justement laisser cette possibilité.

Je relèverai encore l'intervention de M. Schneuwly. On fait une loi pour le futur, il faut être visionnaire, donc laissons le choix très large sans faire une liste, comme l'a dit M^{me} Ursula Krattinger.

Et puis, je reviendrai sur ce qu'a dit M^{me} Aebischer: dans cette loi, on rappelle l'indépendance et le libre choix de la personne. Je pense qu'au nom de l'indépendance et du libre choix de la personne en situation de handicap, il faut soutenir la position de la commission et refuser l'amendement.

La Commissaire. Ce qui nous a motivés tout au long de cette loi, c'est vraiment la volonté de mettre la personne en situation de handicap au centre de celle-ci et de trouver quelles

sont les meilleures solutions à mettre à disposition pour sa vie et pour qu'elle ait le choix de décider comment elle veut vivre. C'est pour nous quelque chose d'extrêmement important, d'où la mise sur pied de ce système d'évaluation, qui est une des pierres angulaires de notre projet de loi, pour qu'on puisse, avec la personne, définir ses besoins. Est-ce que c'est une solution qui permet un maintien à domicile, avec des prestations en accompagnement qui permettent celui-ci? Est-ce que c'est un système de colocation? Est-ce que ce sont des appartements accompagnés, où un éducateur passe régulièrement? Est-ce que c'est un atelier de jour, où on vient travailler, ou un atelier occupationnel parce qu'on a besoin de cette activité mais qu'on doit être attentif à prendre en compte les besoins de la personne? C'est vraiment ce qui nous a motivés. Il n'a jamais, Mesdames et Messieurs les Député-e-s été question d'exclure les institutions. Ce que nous vous proposons, c'est vraiment de travailler avec les institutions. Depuis le 1^{er} août, ça fonctionne et ce sont les institutions qui font ces évaluations; selon les premières évaluations qu'on a reçues, cela se passe très bien. Evidemment, ça demande un peu de temps d'adaptation pour maîtriser les formulaires. Les choses sont posées, elles vont s'améliorer encore au fil du temps et j'ai toute confiance dans les institutions pour qu'elles puissent bien faire ce travail. Comme d'ailleurs le réseau hospitalier, les hôpitaux, ProInfirmis ou mes services, qui peuvent faire cette évaluation. C'est ce qui est proposé.

La proposition de la commission propose simplement une version un peu plus souple pour dire qu'on fait confiance aux institutions. Je me suis engagée et j'ai dit que dans le règlement je mettrai que les institutions peuvent faire ces évaluations. Ce qui est demandé là, c'est un peu de souplesse; si effectivement, comme l'a dit M. le Député Schneuwly dans deux, trois ou quatre ans on devait se rendre compte qu'il y a un problème avec l'évaluation, on aura la marge de manœuvre pour rectifier les choses. Aujourd'hui, je fais confiance aux institutions, même si j'aimerais dire à M^{me} la Députée de Weck que je ne suis pas tout à fait aussi rassurée qu'elle sur le fait que les institutions n'inciteront pas à rentrer. Je viens de recevoir une lettre qui a été adressée à des parents par une institution ayant des places disponibles, où l'incitation à entrer dans l'institution est extrêmement forte. Donc, c'est quand même un risque qui existe quand vous avez des places libres. Ce n'est pas si simple de gérer ça, c'est la réalité aussi et je ne l'accepterai pas, dans le sens où cette loi, comme je l'ai dit avant, c'est vraiment de mettre la personne au centre des préoccupations, de lui offrir la solution la mieux adaptée à ses besoins, celle dont elle a envie et pas pour remplir une place vide dans une institution. Le risque existe quand même. Evidemment, on va être très attentifs à ce que ça ne se réalise pas. Donc, je vous demande de soutenir la version de la commission, en vous rappelant, et je le confirme ici, que je fais confiance aux institutions. Les institutions pourront faire ces évaluations dans le règlement, simplement ça nous laisse un petit peu de souplesse si on devait voir qu'à terme ça ne fonctionnait pas.

Je rappelle aussi qu'on va créer 145 places ces prochaines années, donc il y aura aussi un peu plus de souplesse.

M^{me} la Députée de Weck a parlé d'EMS, avec des listes d'attente de 27 personnes. J'ai aussi d'autres EMS qui ont des places libres, qui font plein de téléphones, où personne ne rentre, donc les situations sont vraiment très différentes d'une place à l'autre.

Je vous demande donc de soutenir la version de la commission et de refuser l'amendement.

- > Au vote, concernant l'article 13, le résultat de la première lecture (projet bis), opposé à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 61 voix contre 40 et 1 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (projet bis): Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 40.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat: Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Ema-

nuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 61.*

S'est abstenue:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 1.*

- > Articles 11 et 12: confirmation du résultat de la première lecture.
- > Article 13 adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.
- > Articles 14 à 17: confirmation du résultat de la première lecture.

TROISIÈME SUBDIVISION (ART. 18 ET 19)

- > Confirmation de la première lecture.

QUATRIÈME SUBDIVISION (ART. 20 À 22)

- > Confirmation de la première lecture.

CINQUIÈME SUBDIVISION (ART. 23 ET 24)

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 3 (ART. 25 À 27)

La Rapporteuse. Dans ce chapitre, un amendement avait été présenté et accepté lors de la première lecture. Au nom de la commission, je vous demande de revenir à la version bis de la commission et de la soutenir.

La Commissaire. A l'article 25 également, je demande le maintien de la version du Conseil d'Etat.

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Je reviens sur la demande de la dernière fois de dire qu'il faut laisser dedans «en principe». Pourquoi? Ça donne la possibilité à la Direction dans certaines familles de prendre un ou deux enfants en plus, surtout du côté alémanique, où on a un manque de ces familles professionnelles et c'est pour cette raison qu'il faut régler après dans le règlement de quelle façon on veut vivre cette exception. Ça veut dire que je vous demande de soutenir comme on l'a fait en première lecture la proposition de l'amendement.

Schwander Susanne (PLR/FDP, LA). Je fais partie des auteurs de cet amendement et je vous demande avec mon cœur de soutenir justement cet amendement, de laisser «en principe» dedans parce que ce n'est pas dans l'intérêt des enfants quand... je continue en allemand car c'est plus facile.

Ich fahre auf Deutsch weiter, Sie verstehen das ja gut, werte Staatsrätin. Ich denke, wenn ein Geschwisterpaar platziert werden muss und es eine Betreuungsfamilie gibt, die bereits 4 Kinder betreut, dann kann es nicht im Interesse der Kinder sein, dass man diese Kinder auseinanderreisst. Es muss möglich sein, dass man dort – im Interesse der Kinder – einen gewissen Spielraum bietet.

Aus diesem Grund bitte ich Sie, diese Ergänzung zum Artikel zu bewilligen.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Une grande majorité du groupe libéral-radical refusera cet amendement. Comme il est ressorti des discussions en commission et lors des débats de la première lecture, cet amendement a pour but unique de légaliser la situation de la Grossfamilie Sonnenblume. Déjà d'un point de vue formel, le groupe libéral-radical estime qu'une loi est faite pour régler un nombre indéterminé de cas et non pas une seule situation. Quant au fond, si l'on examine la situation de la famille d'accueil Sonnenblume, on a appris que celle-ci avait besoin de 4 à 5 employés pour prendre en charge jusqu'à 11 enfants. Un encadrement qui demande 4 à 5 employés n'est plus une famille d'accueil mais se compare à une institution, voire à une petite PME. Si les auteurs estiment que des entités comme Sonnenblume ont leur place dans le paysage de l'accueil des enfants, ce n'est pas à cet article qu'il fallait faire cet amendement, il fallait prévoir un article entier, qui fonde ce nouveau genre d'institution si tant est qu'on en a besoin. Un véritable débat aurait ainsi eu lieu sur la nécessité de ce type d'institution. Par cet amendement, on veut nous faire croire qu'il s'agit d'une famille d'accueil, alors qu'il n'en est rien. Si la DSAS propose de limiter à 5 enfants, c'est bien qu'un encadrement vraiment familial ne peut pas se faire lorsqu'il y en a plus. En outre, une telle institution pose un vrai problème à savoir sa reprise lorsque son initiateur ou initiatrice ne veut plus continuer son activité. Vous avez tous reçu le mail de la *Leiterin* de la Grossfamilie Sonnenblume, qui se fait du souci justement pour sa reprise, la reprise de son institution. Si vous donnez une base légale à cette institution, est-ce qu'il reviendra à l'Etat de reprendre aussi ses infrastructures? En l'espèce, il faut savoir que des travaux très importants de plusieurs millions devraient être faits sur l'emplacement, sur le lieu d'accueil. Est-ce à l'Etat de le faire? Certainement pas! Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical vous demande de refuser cet amendement.

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Ein Problem, das mich – und ich glaube auch die professionellen Grossfamilien – stark beschäftigt – ob es 5 plus 1 ist oder 5 plus 2, das ist dann noch eine andere Frage –, sind die Mittel, die man diesen professionellen Grossfamilien zur Verfügung stellt. Gegenwärtig kostet die Institution Sonnenblume pro Tag 187 Franken. Ich habe gehört, dass die professionellen Grossfamilien im Kanton Freiburg pro Kind und pro Familie 0,25 Prozent erhalten. Das heisst, wenn man 5 Kinder in Betreuung hat, hat man 1,25 Stellenprozente zugute. Das entspricht überschlagsmässig ungefähr 110 Franken pro Tag, vielleicht 120 Franken. Das Problem ist: Ich glaube, wir werden in Zukunft keine Grossfamilien finden, wenn wir mit diesen 0,25 Prozent pro Kind kommen. Im Kanton Bern, als Vergleich, beträgt der Preis pro Kind zwischen 160 und 180 Franken pro Tag. Das wäre mein Wunsch, den ich noch mitgeben möchte.

Will der Kanton Freiburg überhaupt professionelle Grossfamilien oder nicht? Das ist meine Frage, die Frau Demierre vielleicht beantworten kann. Wenn er sie will, dann muss dies zu einem Tarif sein, von dem diese Grossfamilien leben können. 365 Tage, 24 Stunden pro Tag: Da braucht es hin und wieder auch Ferien für diese Leute. Sie müssen sich erholen können. Sie sind trotzdem ein bisschen ein kleiner Betrieb. Sie müssen Leute einstellen, die den Reinigungsdienst übernehmen, die Stellvertretungen machen können. Die professionellen Grossfamilien liegen mir sehr am Herzen und eine Tarifierhöhung ist ein grosser Wunsch von mir. Ich denke, wenn wir bei diesem Tarif bleiben, werden wir in Zukunft keine professionellen Grossfamilien im Kanton Freiburg finden – das als Ergänzung zu dem Thema, das mich sonst stark beschäftigt.

Schwander Susanne (PLR/FDP, LA). Es tut mir leid, dass ich mich noch einmal melde. Ich habe mich die ganze Zeit gefragt: Warum will man eigentlich im Kanton keine Grossfamilien? Was könnte der dahinterliegende Grund sein, warum man diese unbedingt so einschränken will und eine betreute Grossfamilie mit den Stellenprozenten verunmöglicht? Der Grund wurde mir gestern genannt: Bei einem Kinderheim erhalten wir Bundessubventionen, obwohl die Tagesbetreuung teurer ist und bei einer Grossfamilie ist die Betreuung ganz dem Budget des Kantons überlassen. Das ist die Information, die ich habe. Vielleicht kann mir Frau Demierre sagen, ob das so stimmt. Das wäre für mich eine Erklärung dafür, warum man im Kanton alles dafür macht, um die Betreuung durch eine professionelle Grossfamilie zu verhindern.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). J'ajouterais juste une chose qui me semble importante. Plusieurs intervenants ont parlé du fait que nous sommes en train de faire une loi et une loi qui touche aux familles d'accueil professionnelles et non pas à une famille d'accueil professionnelle. C'est bien là que réside le problème et on l'entend dans les interventions.

Personnellement, je crois qu'il est sensé d'avoir cette norme de 5 enfants par famille. Sinon, comme l'a dit M^{me} de Weck, on est en train de changer de type d'institution. Par contre, j'ai beaucoup de compréhension pour la situation de la famille Sonnenblume. Par contre, la proposition d'amendement ne me plaît pas, parce que si on met «en principe» dans une loi et on le sait, ça péjore la valeur de l'affirmation de l'article de loi, on ne sait plus si le «en principe» devient la règle ou l'exception et c'est vraiment très embêtant. J'aurais préféré qu'on puisse dire: non, on maintient la limite à 5 et les familles d'accueil professionnelles qui fonctionnent au moment de l'adoption de cette loi bénéficient d'une manière transitoire de la possibilité de continuer à fonctionner comme telles. J'aurais pu me rallier sans problème à une telle solution, parce qu'on doit trouver une solution pour cette famille d'accueil. Je pense qu'on devrait pouvoir trouver une solution pour la famille, je compte sur le Conseil d'Etat pour essayer de trouver une solution pour cette famille en particu-

lier, mais je crois qu'on doit avoir une règle qui est une règle ferme. C'est la raison pour laquelle je maintiens la version du Conseil d'Etat.

La Commissaire. J'aimerais d'abord rappeler combien d'enfants peuvent être accueillis dans les familles d'accueil en Suisse pour les cantons qui en ont:

- > Fribourg: 5
- > Valais, Berne et Neuchâtel: 6
- > Zürich: 4

On voit bien que la logique d'une famille d'accueil professionnelle ne peut pas être 10 ou 11 si on veut une dynamique de famille d'accueil professionnelle. Vous pouvez imaginer comment on fonctionne dans une famille, ce n'est pas si simple de rajouter 1, 2, 3, 4, 5 enfants de plus, ça engendre des tâches et une dynamique qui est tout à fait différente et ce n'est pas ce que l'on a voulu. L'encadrement qu'on souhaite pour des enfants, c'est important qu'ils puissent être dans des familles d'accueil. Vous savez qu'à Fribourg, on a les familles d'accueil non professionnelles et les familles professionnelles.

Ensuite, on ne doit pas faire une loi pour *une* famille d'accueil professionnelle. Notre loi, c'est une loi générale, qui concerne l'ensemble des institutions et des familles d'accueil professionnelles et les institutions aussi en addiction et on doit garder un cadre légal qui puisse convenir à la majorité. Si on transformait la famille d'accueil Sonnenblume en une institution, et c'est ce qui serait demandé par l'Office fédéral de la justice si ça devenait une institution, à ce moment-là, la Confédération paierait des frais pour les investissements, mais ça veut dire qu'il y aurait des conditions qui sont extrêmement strictes et auxquelles ne répondraient aujourd'hui pas du tout la famille d'accueil Sonnenblume, quand bien même elle fait un bon travail. Cela veut dire que d'abord il faut investir des montants importants, c'est entre 3 et 3,5 millions de francs qu'il faudrait pour avoir des locaux qui correspondent aux normes de l'Office fédéral de la justice. Ensuite, il faudrait $\frac{3}{4}$ du personnel formés, il y aurait des exigences de qualité, on demanderait une comptabilité analytique, ce qu'on n'a pas aujourd'hui et puis un directeur qui est toujours là avec des remplacements, ça veut dire que ça serait des coûts qui seraient nettement plus importants avec une organisation totalement différente. En plus, la question que je vous pose, M^{mes} et MM. les Députés, c'est: est-ce que vous êtes d'accord que, dans ce canton, nous fassions des institutions pour 10 places? Je pense qu'on doit quand même avoir un certain nombre de places plus important pour permettre aussi une gestion efficiente des deniers publics.

J'aimerais dire encore que pour la famille Sonnenblume, on a dû beaucoup intervenir ces derniers temps, car on a dû trouver un accord avec le foyer Saint-Etienne, qui vient en appui et en soutien et qui a beaucoup d'interrogations, beaucoup de soucis sur la suite de cette famille. Avec une personne responsable qui part à la retraite, qu'est-ce qui se passe mainte-

nant? Comment on arrive à la remplacer? C'est pas si simple et puis ça suscite beaucoup d'interrogations depuis plusieurs années maintenant pour voir comment on peut faire. En plus, le «en principe» qu'est-ce que ça veut dire? Vous me dites: c'est pour qu'on puisse accueillir 1 ou 2 enfants en plus. C'est pas si simple pour accueillir 1 ou 2 enfants en plus, il faut des dotations supplémentaires, il faut donc trouver une personne qui puisse venir immédiatement travailler et quand l'enfant part, on renvoie la personne. C'est vraiment des choses qui ne sont pas très stables non plus pour les collaborateurs, ni pour les enfants d'ailleurs.

Ce que je vous ai dit dans le débat de première lecture, c'était de dire ce qu'on fait, ce qu'on peut faire et ce qu'on fera toujours, c'est que si on est confronté à une situation d'urgence, on peut toujours mettre un enfant de plus pour une période temporaire dans une situation vraiment spécifique, mais je vous demande, Mesdames et Messieurs, de ne pas mettre dans la loi ce «en principe». Comment on va régler le «en principe» dans le règlement d'exécution? C'est de nouveau là la porte ouverte à plein d'interprétations. Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de maintenir la version du Conseil d'Etat.

La Rapporteuse. D'abord, je vais remercier tous ceux qui sont intervenus et je ne vais pas revenir sur tous les arguments qu'a avancés M^{me} la Commissaire.

La commission a quand même pas mal débattu là-dessus et puis j'aimerais juste rappeler une chose ou deux. La définition d'une famille à la base, c'est bien un couple éducatif et des enfants. Plus de 5 enfants accueillis entraînent des employés, ce n'est plus une famille, c'est une institution. Je vous renvoie à l'article 5 de la LIFAP, qui définit une institution à partir de plus de 5 personnes. Cela doit donc répondre à d'autres conditions notamment celle de l'autorisation pour exploiter et celle de la reconnaissance.

Je reviens sur quelque chose, on est dans la recherche du bien-être de l'enfant. J'aimerais bien ne pas oublier que le but d'une famille d'accueil, c'est de personnaliser un lien, privilégier l'accueil, un accueil différent des institutions pour un enfant et qu'une famille d'accueil professionnelle n'est pas forcément grande. Dans le cas du problème qui a été évoqué par M^{me} Schwander, où on a tout à coup 2 frères et sœurs, les familles d'accueil non professionnelles existent, on en a un certain nombre dans le canton de Fribourg et chacun et chacune d'entre vous peut être tout à coup à un moment donné pour des circonstances de la vie, être amené à être famille d'accueil non professionnelle. Je pense que là, on peut faire confiance. Je demande le maintien de la version de la commission.

- > Au vote, concernant l'article 25, le résultat de la première lecture (proposition de M^{me} Susanne Aebischer et consorts), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 51 voix contre 46 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition Susanne Aebischer et consorts):

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 46.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 51.*

Se sont abstenus:

Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 5.*

- > Art. 25: adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

- > Articles 26 et 27: confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 4 (ART. 28)

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 5 (ART. 29 ET 30), TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Troisième lecture

ART. 13

La Rapporteuse. Au nom de la commission, je vous demande de revenir à la version de la commission, qui avait été entérinée par le Conseil d'Etat.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de mettre la personne en situation de handicap au centre des discussions et de cet article et de confirmer les débats de la première lecture.

- > Au vote, le résultat de la deuxième lecture, opposé au résultat de la première lecture, est confirmé par 61 voix contre 39 et 1 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 39.*

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP),

Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 61.*

S'est abstenu:

Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP). *Total: 1.*

ART. 25

La Rapporteuse. Je maintiens la position de la commission et vous demande de soutenir l'idée du bien-être de l'enfant.

La Commissaire. Confirmation des débats de deuxième lecture.

- > Au vote, le résultat de la deuxième lecture, opposé au résultat de la première lecture, est confirmé par 59 voix contre 40 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 40.*

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet

Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 59.*

Se sont abstenus:

Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 4.*

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations du Grand Conseil, par 103 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia

(BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 103.

Projet de loi 2017-DSAS-28 Modification de la loi sur la santé¹

Rapporteur: **André Schoenenweid** (PDC/CVP, FV).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission parlementaire s'est réunie le mercredi 4 octobre dernier à la Direction de la santé publique pour analyser le message accompagnant le projet de la loi modifiant la loi cantonale sur la santé. Cette révision partielle a été rendue nécessaire, car depuis l'année 2009, année de la dernière révision de la loi cantonale, de multiples lois fédérales ont été adoptées ou également modifiées, ce qui entraîne régulièrement une révision partielle de notre loi cantonale LSan.

Ce message vous donne avec précision les lois fédérales modifiées et une interpellation parlementaire de Madame la Députée Bernadette Hänni-Fischer est aussi prise en compte.

Le message est bien étayé et donne toutes les explications voulues justifiant les nombreux articles modifiés.

Au nom de la commission parlementaire, je peux vous relever les quelques points significatifs suivants.

- > Premièrement, la création d'une nouvelle fonction au sein de l'administration cantonale, le médecin-dentiste cantonal. L'Etat a besoin de compétences et d'expertise en matière de médecine dentaire, comme par exemple avec l'inspection des cabinets dentaires, et également avec la politique de la médecine dentaire et scolaire.
- > Deuxièmement, la cantonalisation du financement du registre des tumeurs, qui existe déjà dans le canton de Fribourg, mais qui devient obligatoire au sens de la loi fédérale LEMO.
- > Troisièmement, le renforcement de la réglementation des professions psychologiques à visée thérapeutique.
- > Quatrièmement, le durcissement des conditions d'octroi pour l'autorisation de pratiquer avec des critères de

connaissance des deux langues officielles du canton de Fribourg.

- > Et dernièrement, l'introduction d'une autorisation pour l'exploitation d'une institution de la santé.

Il faut relever que cette révision partielle a fait l'objet d'une consultation restreinte, qui, toutefois, a été faite auprès de 41 organisations fournisseurs de soins. Il y a eu 21 réponses et les remarques reçues ont été certainement prises en compte globalement dans le message qui vous est proposé.

L'entrée en matière a été approuvée à l'unanimité des membres et nous vous prions de faire de même.

La Commissaire. Ce projet de loi fait effectivement suite à plusieurs modifications fédérales. Pour nombre de points, on a aussi des modifications qui sont plutôt de nature technique avec des pratiques que nous avons déjà jusqu'à maintenant.

Les deux points nouveaux et essentiels sont ceux relevés par Monsieur le Rapporteur, notamment l'introduction de la fonction de médecin-dentiste cantonal. Nous avons actuellement 0,2% au service du médecin dentaire et nous allons engager une personne avec 0,4%. Nous ferons un transfert avec les postes que nous avons pu économiser sur le service dentaire scolaire, ce qui pourra se faire sans frais supplémentaire pour l'Etat afin de pouvoir engager cette personne.

Nous avons également l'ancrage du registre des tumeurs suite à la loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques. Le registre des tumeurs existe dans le canton de Fribourg depuis 2006. Il procède à la collecte, à l'archivage, à l'analyse et à l'interprétation des caractéristiques des cancers dans notre canton. Ces données servent ensuite à identifier les causes du cancer, à évaluer l'impact des traitements et des activités de lutte contre cette maladie, donc un rôle extrêmement important.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Die Fraktion Mitte Links Grün hat die Teilrevision des Gesundheitsgesetzes eingehend behandelt und begrüsst die vorgesehenen Änderungen, insbesondere die Einführung der neuen Funktion des Kantonszahnarztes. Wir hoffen, dass sich trotz des eher niedrigen Beschäftigungsgrades von 0,2 respektive 0,4 EPT ein Kantonszahnarzt findet, der gleichzeitig auch die Funktion des Vertrauenszahnarztes in der Schulzahnmedizin übernimmt. Denn so könnten gewisse Synergien genutzt werden und es gäbe nur eine Ansprechperson.

Das Weiterführen des Krebsregisters ist trotz der hohen Kosten, die nun vom Kanton alleine übernommen werden müssen, unbestritten. Dies umso mehr, weil das Bundesgesetz die Kantone verpflichtet, die Krebserkrankungen zu analysieren. Die Kosten der nicht übertragbaren Krankheiten, zu denen Krebs gehört, machen rund 80 Prozent der Gesundheitskosten aus. Freiburg zählt jährlich 1000 neue Fälle, das sind ungefähr 3 Fälle pro Tag. Wir haben also alles Interesse an der Erhebung dieser wichtigen Zahlen.

¹ Message pp. 2455ss.

Daten über die Gesundheit gehören zu den besonders schützenswerten Personendaten. Da das Register nur bedingt Zugriff auf spezifisch relevante Daten im Einwohnerregister haben wird, ist der Datenschutz soweit gewährleistet. Wir sind jedoch der Meinung, dass die Verwendung der AHV-Nummer auch kritisch sein kann und bitten den Staatsrat, deren Verwendung in Bezug auf die laufenden Diskussionen auf Bundesebene proaktiv im Auge zu behalten.

Unser Kanton hat sich entschieden, auf eine Bewilligungspflicht für die Berufsleute im Bereich der Psychologie, welche im Gesundheitsbereich arbeiten, zu verzichten. Es wird jedoch versichert, deren Aufsicht sicherzustellen. Die Fraktion Mitte Links Grün möchte gerne wissen, wie diese Aufsicht konkret aussieht. Bei den Berufsvoraussetzungen für Gesundheitsfachpersonen wird im Gesetz das Beherrschen nur einer Amtssprache des Kantons verlangt, was wir gut nachvollziehen können. Andererseits ist die Kommunikation zwischen Fachperson und Patient äusserst wichtig, sowohl für Französisch- als auch für Deutschsprachige. Deshalb erwarten wir, dass die Zweisprachigkeit unseres Kantons wenn immer möglich berücksichtigt wird und dass das Niveau der schriftlichen und mündlichen Sprachkenntnisse im Reglement genauer definiert wird.

Ebenfalls begrüsst die Fraktion Mitte Links Grün die vorgeschlagenen Änderungen im Notfalldienst. Diese garantieren einen gerechten und reibungslosen Dienst.

Mit diesen Bemerkungen sind wir für Eintreten und werden dieser Teilrevision des Gesundheitsgesetzes einstimmig zustimmen.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). De manière générale, le groupe démocrate-chrétien salue la volonté de la Confédération et du canton de prendre des mesures nécessaires à une politique de santé efficiente.

La création d'une nouvelle fonction de médecin-dentiste cantonal sera soutenue par le groupe démocrate-chrétien. Ce médecin-dentiste cantonal sera notamment une personne ressource pour les communes qui en auraient besoin dans le cas de la médecine dentaire scolaire.

L'obligation de tenir un registre des tumeurs permettra de mieux évaluer la politique sanitaire du canton et facilitera la planification des structures de soins de le domaine oncologique. Le groupe démocrate-chrétien est satisfait que, dorénavant, nous aurons une meilleure connaissance de la situation fribourgeoise et les mesures à mettre en place découleront des besoins réels de notre population. Grâce au registre des tumeurs, il sera possible de réaliser des progrès dans la prévention, la détection précoce et le traitement.

Le parti est d'avis qu'il faut donner le mandat à un tiers qui a de l'expérience dans le domaine. La protection des données est par contre un soucis pour le groupe démocrate-chrétien, mais les réponses obtenues en commission sur les garde-fous semblent être suffisantes pour garantir cette protection.

Le durcissement des conditions d'octroi pour l'autorisation de pratiquer laisse dubitatif notre groupe. L'idéal est évidemment d'avoir des professionnels de la santé qui parlent notre langue et qui connaissent parfaitement le système de santé suisse. Néanmoins, nous sommes aussi conscients qu'il n'est pas si aisé de repourvoir les postes et c'est donc pour ceci que des professionnels étrangers sont engagés. Le groupe démocrate-chrétien privilégie la qualité professionnelle médicale par rapport à tout autre critère. Néanmoins, il est essentiel d'avoir sur notre territoire suffisamment de professionnels de la santé issus de nos écoles. Dans ce cadre, le groupe démocrate-chrétien souhaite que toutes les conditions pour favoriser ces formations soient mises en place et que, par effet de conséquence, il ne sera plus nécessaire d'engager des professionnels qui ne connaissent ni notre langue ni notre système.

Le lien avec le patient est néanmoins important. La connaissance de la langue et du système de santé suisse doit donc être acquise.

Madame la Commissaire du Gouvernement, c'est à vous de juger dans le règlement d'exécution du positionnement du curseur, entre ce qui est possible en fonction de la réalité du terrain et un idéal à atteindre. Nous espérons que ce curseur pourra être rapidement déplacé vers un durcissement manifeste des exigences en matière de connaissance des langues du canton.

D'autre part, le groupe démocrate-chrétien souhaite qu'il y ait une réflexion sur la situation des assistantes médicales. Leur reconnaissance devrait se trouver dans le règlement d'exécution.

Le groupe démocrate-chrétien est satisfait qu'il y ait dorénavant une solution pour les dossiers en déshérence.

Avec ces remarques, le groupe démocrate-chrétien entrera en matière et votera le projet tel que présenté par le Conseil d'Etat, et accepté sans modification par la commission.

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied des Verwaltungsrates des HFR.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Gesetzesentwurf zur Teilrevision des Gesundheitsgesetzes diskutiert. Es macht Sinn, dass die seit der letzten Revision dieses Gesetzes im Jahre 2009 gemachten nationalen Änderungen auch kantonal angepasst werden. Es war uns ein Anliegen, dass in Artikel 78 Abs. 3 die Sprachkenntnisse festgehalten sind.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist einstimmig für Eintreten und wird den Antrag der Kommission unterstützen.

Aebischer Eliane (PS/SP, SE). Interessenbindung habe ich keine zu deklarieren. Die Sozialdemokratische Fraktion ist für Eintreten und unterstützt den Antrag der Kommission. Diese Teilrevision war notwendig, da es neue oder verän-

derte Bundesgesetze wie beispielsweise über die Forschung am Menschen oder zur Registrierung von Krebserkrankungen gibt. Wir haben es bereits gehört.

Die vorliegende Fassung scheint uns adäquat und sinnvoll. Viele Veränderungen sind lediglich kosmetischer Art und auf den einen oder anderen speziellen Punkt werden wir nachher bei der Detailberatung noch eingehen. Wir unterstützen das Gesetz als Gesamtes und begrüßen auch die Einführung der neuen Funktion Kantonszahnarzt oder Kantonszahnärztin. Wir warten aber auch gespannt und mit einem wachsamen Auge auf die Ausarbeitung des Reglements, insbesondere auch auf genauere Angaben zur verlangten Sprachkompetenz beim Erteilen der Berufsausübungsbewilligung für Gesundheitsfachpersonen.

Flechtner Olivier (PS/SP, SE). Je travaille chez swissmedic, l'autorité fédérale pour la surveillance du marché des médicaments.

J'ai juste une question à poser en relation avec la mention que cette révision de loi fait aussi référence à la question de Madame Bernadette Henni. Cette question avait été en lien avec les rabais octroyés pour l'achat des médicaments.

Or, il y a eu une révision de loi fédérale, de la loi sur les médicaments, sur les produits thérapeutiques plutôt, et cette révision de loi inclut un nouvel article anti-corruption, qui gère justement cette question de l'octroi de rabais. Je comprends que pour des questions de délais on n'a pas pu faire référence à cette modification de loi, qui va juste entrer en vigueur prochainement. Par contre, je voulais savoir si l'on peut déjà anticiper quelles conséquences cette modification de loi aura pour le canton et quelles sont les mesures concrètes que le canton envisage de prendre pour justement bien veiller à ce que cette mesure soit correctement appliquée.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Je ne vais pas répéter tous les arguments de mes préopinants. Le groupe libéral-radical se rallie aussi largement à la tendance qui veut que cette loi est saluée.

J'aimerais toutefois faire deux remarques. Tout d'abord, nous saluons l'introduction de la maîtrise d'une langue officielle. Nous avons largement discuté du bilinguisme et nous sommes arrivés à la conclusion qu'effectivement, nous ne pouvons pas exiger de chaque employé qu'il soit bilingue, puisque ceci dépend de la fonction exercée mais aussi du lieu où l'activité est exercée. Nous rappelons par contre que si nous ne pouvons pas exiger ceci, évidemment pour les questions d'engagement du personnel, nous devons l'assurer au niveau des institutions et des services.

Deuxièmement, nous saluons aussi la tenue du registre des tumeurs. Nous allons par contre poser quelques questions, notamment quant au mode de délivrance du mandat et au coût du mandat, qui nous paraissait très élevé. Nous n'avons

pas eu toutes les réponses, que nous aimerions recevoir dans un futur proche.

Hormis ceci, le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité les modifications.

Le Rapporteur. Au nom de la commission parlementaire, je remercie les différents intervenants pour confirmer l'entrée en matière de leurs groupes respectifs et pour toutes les remarques évoquées.

Effectivement, l'importance du registre des tumeurs n'est plus à démontrer et au sein de la commission parlementaire nous avons aussi longuement parlé de la protection des données personnelles, de la confidentialité de ces données et surtout de la surveillance de l'utilisation de ces données. Effectivement, par rapport à la dernière remarque de Monsieur Didier Castella, c'est vrai que le coût et la mise au concours de ce mandat nous ont aussi interpellés et certainement Madame la Commissaire du Gouvernement va nous répondre plus en détails sur ce point-là.

Concernant les autres points, la maîtrise des deux langues officielles du canton a aussi fait l'objet de discussions au sein de la commission parlementaire pour le durcissement, comme cela a été dit, de l'octroi de l'autorisation de pratiquer, tout en sachant qu'il faut que dans des régions du canton il y ait la possibilité de retrouver des praticiens et des professionnels de la santé qui maîtrisent déjà la bonne langue de leur région.

La réflexion sur les assistantes médicales a fait l'objet d'une brève discussion, mais je laisserai Madame la Commissaire du Gouvernement venir en détail sur ce point-là.

La question du député Monsieur Olivier Flechtner est directement adressée à Madame la Commissaire du Gouvernement suite à une modification de la loi fédérale concernant les rabais sur la vente ou l'achat de médicaments et je laisserai également Madame la Commissaire du Gouvernement répondre plus en détail sur ce point-là.

Donc, c'est avec satisfaction que je note que tous les groupes entrent en matière sur cette révision de la loi.

La Commissaire. Je remercie tous les porte-parole qui proposent l'entrée en matière pour cette loi. Je vais essayer de rassembler un peu les différentes réponses.

Tout d'abord, pour le registre des tumeurs, le retrait de la LORO sera effectif à partir de 2019.

En ce qui concerne l'accès direct à la base de données du contrôle des habitants, c'est donc sur appel que cela sera fait. Nous réglerons les détails par voie d'ordonnance du Conseil d'Etat. Je rappelle qu'il n'y a pas d'accès illimité. Le registre n'aura accès qu'aux données définies par le Conseil d'Etat. Ce sera l'adresse et pas beaucoup d'informations supplémentaires. C'est déjà comme ça pour certains services, on a donc

l'assurance de la protection des données. Ce projet a d'ailleurs été accepté par la protection des données.

En ce qui concerne les coûts, les informations ont été données sur les coûts actuels, sur les réflexions aussi, en disant qu'on était en discussion avec le registre fribourgeois des tumeurs, qui est géré par la Ligue fribourgeoise contre le cancer. Pour diminuer les coûts sur ces prochaines années, une comparaison a été faite au niveau suisse, en l'état c'est un peu compliqué, parce que l'analyse a porté sur différents registres, ou des projections des registres, mais pas avec l'ensemble des données qu'on devra obligatoirement récolter en vertu de la nouvelle loi fédérale. A Fribourg, on a déjà ces données-là, donc les projections faites sont qu'on sera dans la moyenne des coûts des registres. Néanmoins, on sera extrêmement attentifs à l'évolution des coûts dans ce domaine. Je l'ai dit dans l'entrée en matière, la ligue fribourgeoise gère le registre fribourgeois des tumeurs depuis 2006, parce qu'ils ont les personnes compétentes pour le faire.

En ce qui concerne la question de Madame la Députée Mäder sur la surveillance pour les professions de la psychologie, cette surveillance est assurée par la Commission de surveillance des droits du patient sur plainte des patients.

En ce qui concerne la question de la connaissance de nos langues, c'est effectivement un point qui nous tient extrêmement à cœur. Ce que nous avons prévu, c'est d'exiger pour les médecins qui sont en contact avec les patients un niveau C1 et c'est évidemment le minimum qui doit être requis, parce qu'on doit pouvoir échanger entre médecin et patient. Par contre, comme cette loi s'adresse à tous les professionnels de la santé, il faut imaginer que ce n'est pas forcément nécessaire d'exiger un C1 d'un technicien dentiste. Cela nous permet donc, en laissant la compétence dans le règlement, une certaine souplesse.

Sur le bilinguisme, une question qui nous tient là aussi extrêmement à cœur, dans les deux réseaux, que ça soit l'Hôpital fribourgeois ou le RFSM, il y a un vrai engagement à pouvoir assurer ce bilinguisme, notamment dans l'engagement des personnes. On sera donc là également attentif. On utilisera l'idée qu'on avait, la preuve de ce C1 par exemple, avec les certificats DELF et DALF pour le français et ceux du Goethe-Institut en allemand.

En cas de doute, on pourra même demander au requérant de passer un examen auprès d'un organe reconnu. On va vraiment s'assurer que les exigences minimum de français soient assurées.

En ce qui concerne la question sur les assistantes médicales, on en a effectivement débattu lors de la séance de commission. On va examiner cette question avec la société de médecine du canton de Fribourg et régler la question dans le règlement. Mais si on mettait dans la loi une autorisation pour ces assistantes médicales, il faut évidemment imaginer que ça veut dire aussi un émolument à payer de l'ordre de 500 frs. Je doute donc que les médecins soient très enclins à payer une

autorisation pour chacune des assistantes médicales, là aussi, une solution pragmatique est dans l'intérêt des uns et des autres.

En ce qui concerne la question de Monsieur le Député Flechtner, les Chambres fédérales ont effectivement révisé la loi sur les produits thérapeutiques. Seuls, en l'état, les médicaments soumis à ordonnance sont concernés, même s'il faut relever que pour éviter des abus, le Conseil fédéral pourra toutefois si nécessaire soumettre d'autres catégories de produits thérapeutiques à cette réglementation. La consultation portait sur plus d'une dizaine de modifications d'ordonnances d'exécution et un projet d'ordonnance sur l'intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques. Cette consultation s'est terminée le 20 octobre 2017.

Aujourd'hui, on n'a pas encore d'information sur l'entrée en vigueur de cette loi et de ces ordonnances d'exécution. Il faut savoir que les questions liées aux avantages sont de la compétence de la Confédération, y compris les suites pénales en cas d'infraction. On n'a donc pas jugé utile de compléter cette thématique dans notre législation cantonale.

Mais je rappelle quand même que l'infraction aux dispositions de la loi sur les produits thérapeutiques concernant les avantages, par exemple le fait qu'un professionnel de la santé sollicite ou accepte un avantage illicite en lien avec des médicaments, peut être considérée comme une violation des devoirs professionnels et, en conséquence, est concernée par l'article 85 de cette loi sur la santé et peut entraîner des mesures disciplinaires, selon notre droit cantonal, en plus des conséquences pénales qui sont données par la loi fédérale.

Voilà, Mesdames et Messieurs, c'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 7 AL. 4

Le Rapporteur. A l'article 7 al. 4, c'est la notion de la nouvelle fonction, comme cela a été précisé, du médecin-dentiste cantonal et cet article 7 al. 4 est bien sûr lié à l'article 10, qui donne les compétences.

- > Adopté.

ART. 10A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Vous avez ici, à l'article 10a (nouveau), les compétences qui sont attribuées à cette nouvelle fonction de médecin-dentiste cantonal.

- > Adopté.

ART. 11 AL. 1

Le Rapporteur. L'article 11 al. 1 est une harmonisation du texte par rapport à la loi fédérale. Il n'y a pas eu de modification de la part de la commission parlementaire.

> Adopté.

ART. 32 TITRE MÉDIAN

> Adopté.

ART. 32A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. A l'article 32a (nouveau), c'est la discussion sur l'obligation faite au canton de tenir le registre des tumeurs. Vous avez le développement de l'article 32a (nouveau) avec cinq détails et l'ensemble a été accepté par la commission parlementaire. Effectivement, dans le règlement, il s'agira de savoir si la mise au concours sera effectuée ou au contraire si le mandat sera confié comme actuellement à la Ligue fribourgeoise contre le cancer. Sinon, je n'ai pas d'autre information que celles déjà discutées lors de l'entrée en matière.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin Ärztin und Mitglied vom Comité de la Ligue fribourgeoise contre le cancer und Vorstandsmitglied von Palliative Fribourg.

Meine Damen und Herren, ein solches Register ist nicht einfach da, um Krebse zu zählen und bei Weitem nicht so simpel. Alle Patienten aufzunehmen, die Daten zu anonymisieren und dann zu verwalten, ist eine grosse Herausforderung und braucht geschultes Personal. Die erhobenen Zahlen können so interkantonal, national wie auch international verglichen werden. Ein grosses Plus dabei ist, dass wir gezielte Prävention fördern können. Ich bin ein grosser Fan von Prävention, auch wenn das nicht sexy ist. Prävention kostet primär, die Effekte sind erst spät sichtbar und mit Prävention lässt sich in unserem Gesundheitswesen nur wenig Geld verdienen. Aber das ist ein anderes Thema.

Je prends l'exemple du cancer du côlon. Dans une publication de la Ligue, en 2013, nous pouvions constater que dans le canton de Fribourg, comparé à la moyenne suisse, ces cancers-là sont découverts à un stade plutôt tardif. Ce n'est pas bien, cela nous coûte. Non seulement en qualité de vie, en années de vie, mais ça coûte aussi au système de santé et à l'économie du canton. Il existe des dépistages. Selon les recommandations actuelles, une première coloscopie est conseillée à partir de 50 ans. Si je regarde un peu de gauche à droite, cela concerne quand même une majorité de nos députés. Il est primordial alors d'assurer le bon fonctionnement de ce registre. Merci de le soutenir et merci pour votre attention.

> Adopté.

ART. 57 AL. 2 ET 3

Le Rapporteur. Les alinéas 2 et 3 sont abrogés comme l'explique le message et sont régis par le code des obligations et la jurisprudence.

> Adopté.

ART. 59 AL. 3

Le Rapporteur. Il s'agit d'une nouvelle responsabilité qui est donnée à la Direction de la santé de s'occuper des dossiers lorsqu'un professionnel de la santé n'a pas pu gérer à la fin de ses activités des dossiers assez confidentiels. C'est la Direction de la santé qui reprend cette compétence.

La Commissaire. En effet, nous ne sommes plus seulement confrontés à une gestion des dossiers en cas de décès des médecins, mais il arrive aussi qu'on doive reprendre des dossiers en cas de maladie grave ou de disparition du professionnel. C'est pour cela que nous avons souhaité renforcer la base légale.

> Adopté.

ART. 66

Le Rapporteur. Comme c'est indiqué dans le texte, la recherche sur l'être humain est régie dès lors par le droit fédéral. C'est donc un complément.

> Adopté.

ART. 67

Le Rapporteur. A l'article 67, vous avez la notion de commission d'éthique pour la recherche. Le Conseil d'Etat, soit M^{me} la Commissaire du Gouvernement, nous a expliqué que le canton de Fribourg n'a pas à lui seul une commission d'éthique mais collabore avec les cantons voisins et il y a une personne de l'Université de Fribourg qui fait partie d'une commission d'éthique intercantonale, c'est préférable pour limiter les moyens financiers et c'est aussi pour une meilleure collaboration entre les cantons. Je vous demande de soutenir cet article 67.

La Commissaire. Nous avons effectivement depuis 2014 une convention avec la commission d'éthique vaudoise et nous avons cherché également un accord avec la commission d'éthique bernoise pour les dossiers en allemand. Pour 2017, nous avons cette convention. Nous n'avons pas encore de représentant fribourgeois dans ces commissions. Par contre, nous sommes à la recherche de candidats qui seraient intéressés à participer, car ce serait important d'avoir un représentant. Dans tous les cas, les deux commissions seraient ouvertes à accueillir un représentant fribourgeois. Il faut dire que ces commissions d'éthique fonctionnent à satisfaction, notamment des représentants de l'Université par rapport à tous les projets de recherche qui sont déposés.

> Adopté.

ART. 68 À 70

Le Rapporteur. La matière couverte par les articles 68 à 70 est régie par le droit fédéral, il n'y a pas de nécessité de préciser cela dans la loi cantonale LSan.

> Adopté.

ART. 75 AL. 3, 2^E PHR.

> Adopté.

ART. 78

Le Rapporteur. A l'article 78, il y a une adaptation de cet article en fonction de la loi fédérale LPsy, qui règle beaucoup de points en particulier dans la formation et tous les détails liés à cette profession. Je n'ai pas d'autre commentaire.

La Commissaire. Effectivement, l'exercice de ces professions n'est pas réglé par la LPsy, les cantons sont libres de les soumettre à autorisation ou pas. Pour le canton de Fribourg, nous avons choisi de ne pas les soumettre à autorisation. Par contre, dans un intérêt de protection des patients et patientes, nous soumettons l'exercice de ces professions aux dispositions concernant les droits et devoirs des patients.

> Adopté.

ART. 79 AL. 1 LET. B, AL. 3, 2^E PHR, ET AL. 5, 1^{RE} PHR.

Le Rapporteur. A cet article, avec les différents alinéas, c'est une reformulation par rapport à l'harmonisation rédactionnelle voulue par la législation fédérale. En plus, il y a une précision à l'al. 1 let. b, la pratique à titre dépendant sous la propre responsabilité professionnelle d'une profession de la santé. C'est une précision que le canton a voulue dans cette lettre b, sinon je n'ai pas d'autres commentaires sur cet article 79.

La Commissaire. Juste préciser à l'al. 5 que l'expression «organes qui les emploient» peut désigner, par exemple, des communes qui emploient des logopédistes.

> Adopté.

ART. 79 (NOUVEAU)

La Commissaire. Cet article permet à ma Direction de lier l'autorisation de pratiquer une profession de la santé à des restrictions professionnelles temporelles ou géographiques ainsi qu'à des charges. Une telle limitation devrait être le cas échéant justifiée par l'intérêt public et respecter le principe de la proportionnalité. La loi fédérale nous permet de le faire, mais il y a besoin d'une inscription cantonale pour pouvoir les pratiquer dans le canton.

> Adopté.

ART. 80 AL. 1 LET. D (NOUVELLE)

Le Rapporteur. A cet article, c'est justement une condition supplémentaire dans l'octroi de l'autorisation de pratiquer, c'est la maîtrise d'une des langues officielles du canton et ça a fait l'objet d'une longue discussion au sein de la commission, en particulier le règlement d'application devra être précis sur le niveau demandé pour ces deux langues nationales tout en garantissant que toutes les régions du canton puissent avoir des médecins pratiquant déjà la langue de la région.

La Commissaire. Comme je l'ai dit dans le débat d'entrée en matière, nous mettrons dans le règlement un C1 d'une manière générale pour les médecins dans une des deux langues du canton.

> Adopté.

ART. 81 AL. 2

> Adopté.

ART. 83

Le Rapporteur. A l'article 83, il s'agit d'une reformulation liée à l'harmonisation par rapport à la législation fédérale.

> Adopté.

ART. 86 AL. 1, 1^{RE} PHR.

Le Rapporteur. A l'article 86, al. 1, il s'agit également de reformuler l'article tel qu'il vous est proposé pour des questions d'harmonisation par rapport à la législation fédérale.

> Adopté.

ART. 86A

Le Rapporteur. Egalement à l'article 86a, il s'agit d'avoir reformulé l'article de notre loi cantonale en raison de l'harmonisation par rapport à la législation fédérale. C'est la législation LPSan et LPMéd.

> Adopté.

ART. 87 AL. 1

Le Rapporteur. A l'article 87 al. 1, il s'agit aussi d'harmoniser le texte par rapport à la législation fédérale. Je n'ai pas d'autre commentaire.

> Adopté.

ART. 90A AL. 2

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). L'article 90 al. 2, c'est une ouverture par rapport au secret professionnel. Les professionnels de la santé peuvent informer les autorités dans des cas particuliers de poursuite pénale ou autres. Et là, des exemples tout à fait précis nous ont été donnés dans le cadre de la commission parlementaire, par M^{me} la Commissaire

du Gouvernement. Je vous propose donc de soutenir cet article 90 al. 2.

> Adopté.

ART. 95

Le Rapporteur. L'article 95 – Service de garde. Cette modification fait suite à un arrêt du Tribunal fédéral en matière d'émoluments et de taxes. Le canton a dû légaliser, en tout cas adapter l'article 95 par rapport à cette jurisprudence. Vous avez le détail de l'ensemble de cet article 95 qui a aussi fait l'objet de la consultation et l'accord de la Société de médecine fribourgeoise.

La Commissaire. Dans cet article, on a introduit une limite maximale de 12 000 frs, mais évidemment les associations concernées peuvent librement choisir d'appliquer l'un ou l'autre système de calcul. Elle ne sont pas obligées de fixer la taxe de compensation à hauteur du montant maximal, c'est la SMCF qui gère les services de garde pour le canton.

> Adopté.

AT. 99 AL. 2 LET. M (NOUVELLE)

Le Rapporteur. A l'article 99 al. 2, il s'agit d'un complément et d'une précision à la lettre m: les établissements de soins ambulatoires. Donc c'est un complément pour les principales catégories d'institutions de la santé.

> Adopté.

ART. 100 AL. 2 LET. A ET B ET AL. 4

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Ici, il s'agit simplement d'une adaptation rédactionnelle liée à l'article 99. Ce sont donc des précisions plus législatives par rapport à ces deux modifications.

La Commissaire. J'aimerais juste préciser que les institutions de santé ne sont pas nécessairement créées et gérées par des professionnels de la santé mais peuvent aussi l'être par des tiers qui ont avant tout des intérêts financiers. Donc à l'alinéa 2 let. a, on précise qu'à l'instar des professionnels de la santé qu'ils engagent, ces administrateurs doivent également être dignes de confiance et, au besoin, nous pourrions demander des informations et documents à l'appui.

> Adopté.

ART. 100A AL. 1

Le Rapporteur. L'article 100a al. 1 est un complément aussi aux articles précédents, 99 et 100, par rapport à ces petites modifications. Je n'ai pas d'autre commentaire.

> Adopté.

ART. 105 TITRE MÉDIAN ET AL. 5

Le Rapporteur. A l'article 105 titre médian et al. 5, c'est la base légale qui permet à la Direction de la santé publique de traiter, notamment de publier, les données statistiques. Donc c'est une base légale qui est indispensable dans ce domaine. Je n'ai pas d'autre commentaire.

> Adopté.

ART. 106

Le Rapporteur. Ce sont simplement des précisions sur les obligations à respecter dans le cadre de l'exploitation d'une institution de la santé, donc ça fait référence à d'autres articles.

> Adopté.

ART. 107 AL. 2, 2^E PHR. (NOUVELLE)

Le Rapporteur. A l'article 107 al. 2, c'est une précision de la mission de l'organisation de la centrale d'appels d'urgence sanitaire, appelée aussi «le 144». Je n'ai pas d'autre commentaire.

La Commissaire. Effectivement, la modification de cet article apporte une base légale spécifique dans ce cadre-là. Juste pour information, on vient de signer une convention avec le canton du Jura pour une collaboration concernant la centrale 144 entre les cantons du Jura et de Fribourg.

> Adopté.

ART. 111 AL. 1 ET 2

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Ce sont des précisions presque techniques liées à des autorisations spécifiques pour des pharmacies. Je n'ai pas d'autre commentaire.

> Adopté.

ART. 116A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. L'article 116a (nouveau), c'est un article qui précise la lutte contre les abus de médicaments. Ce sont des articles qui permettent à l'Etat, au Conseil d'Etat, à la Direction de la santé publique, d'intervenir en cas d'abus dans les pratiques des pharmaciens par exemple, en cas d'abus de distribution, de vente ou de consommation de médicaments de type stupéfiants ou autres substances. Donc c'est une précision très utile que la commission a acceptée.

La Commissaire. Effectivement, avec cet article, ça permettrait au pharmacien cantonal, en cas d'un constat d'une surconsommation d'un médicament, d'informer les pharmaciens du canton et de convenir de limiter le choix du patient à une seule pharmacie, ce qui est particulièrement important dans des cas de surconsommation de Dormicum ou d'autres médicaments de ce type.

> Adopté.

ART. 120

Le Rapporteur. L'article 120 – Stupéfiants, précise que c'est dorénavant le Conseil d'Etat qui est l'organe compétent pour l'exécution du droit fédéral en la matière, donc en particulier sur les stupéfiants.

> Adopté.

ART. 125 AL. 5

Le Rapporteur. L'article 125 al. 5, c'est la prise en considération de la question de la députée M^{me} Bernadette Hänni-Fischer concernant des mesures disciplinaires à prendre contre des institutions ou contre des personnes responsables de faits incriminés. Je n'ai pas d'autre commentaire.

> Adopté.

ART. 127A AL. 1, 2 ET 4

Le Rapporteur. Cet article 127a avec les alinéas 1 et 2, ce sont des précisions rédactionnelles liées aux personnes visées aux articles 76, 77 et 78. Ce ne sont que des précisions. Je n'ai pas d'autre commentaire.

> Adopté.

ART. 128 AL. 1 LET. F ET G

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). L'article 128 al. 1 let. f et g, ce sont des adaptations par rapport au texte de loi. Je n'ai pas d'autre commentaire.

La Commissaire. C'est à lire effectivement en lien avec l'article 116.

> Adopté.

ART. 129 AL. 1

Le Rapporteur. L'article 129 al. 2, c'est uniquement une précision sur les compétences que des organes et personnes privées peuvent accomplir leur tâche et c'est fixé par un cadre législatif. Je n'ai pas d'autre commentaire.

> Adopté.

ART. 130 ET 131

Le Rapporteur. Aux articles 130 et 131, on parlait de délais transitoires. Ils sont donc abrogés.

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

La Commissaire. Le Conseil d'Etat entend fixer la date d'entrée en vigueur de cette loi au 1^{er} janvier 2018, sous réserve de l'article 32a concernant le registre des tumeurs, puisqu'on n'a pas encore de date d'entrée en vigueur de la loi fédérale. Donc

ce sera en fonction des informations qu'on recevra du DFI qu'on pourra fixer l'entrée en vigueur de l'article 32a.

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1

La Commissaire. J'aimerais juste apporter une petite précision à l'article 80, où on a parlé des C1 pour les médecins. Effectivement, comme je l'ai dit, ce sera pour les médecins au contact des patients un C1. Par contre, selon la spécialité, par exemple un pathologiste ou un radiologue, ou en fonction de l'environnement de la pratique médicale, on pourrait se contenter dans un premier temps d'un B2, mais en invitant la personne à suivre des cours de langue intensifs.

Pour le reste, confirmation des débats de première lecture.

> Confirmation de la première lecture.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 99 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard

Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 99.*

Postulat 2016-GC-7 Stéphane Peiry Nouvelle attribution au fonds de soutien à l'innovation¹

Retrait

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Mon postulat avait pour but de réalimenter le fonds de soutien à l'innovation, l'une des très rares mesures du plan de relance de 2009 qui ait démontré son efficacité.

En effet, doté d'un montant initial de 3 millions, ce fonds avait permis de générer plus de 7 millions d'investissements dans le domaine de la recherche et du développement, en entreprise et en lien avec les hautes écoles.

Le Conseil d'Etat, dans le cadre de l'avant-projet de modification de la loi sur la promotion économique, dont la consultation a pris fin au 30 septembre 2017, a décidé de ne plus renouveler le fonds de soutien à l'innovation, mais d'affecter des aides directes aux entreprises faisant appel aux moyens de la CTI, la Commission pour la technologie et pour l'innovation. Ces aides directes, en complément à l'aide fédérale, concerneraient le développement de nouveaux produits, de nouveaux processus ou de nouveaux marchés, avec un budget de l'ordre de 3 à 4 millions par années, pour une utilisation plus diversifiée.

En outre, selon le Conseil d'Etat, cela inciterait les entreprises fribourgeoises à recourir plus souvent aux moyens de la CTI.

Je pense que beaucoup dépendra de l'adaptation du règlement sur la promotion économique, sur lequel, vous savez, le Grand Conseil n'a pas pris. Néanmoins, je pense que le Conseil d'Etat a été sensible à la question du soutien à l'innovation, essentiel pour le développement de l'économie fribourgeoise et des emplois à haute valeur ajoutée.

Je serai par conséquent attentif aux modifications de la loi sur la promotion économique, dans le cadre de son processus législatif, pour assurer dans la nouvelle loi les ingrédients ayant fait le succès du fonds de soutien à l'innovation.

Dans cet esprit, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je retire mon postulat.

> Ce postulat est retiré par son auteur. Il est ainsi liquidé.

—

Postulat 2016-GC-12 Sabrina Fellmann/ Laurent Dietrich

Stratégie globale et coordonnée du développement économique, spécifiquement sur la question de l'implantation des entreprises dans le canton de Fribourg²

Prise en considération

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). On l'apprenait encore mardi soir, lors d'une conférence de la Chambre du commerce et de l'industrie de Fribourg, le manque de terrains ou l'augmentation du prix des parcelles, surtout dans le sud du canton, est un sujet qui préoccupe les entreprises dans leur développement. On a pu aussi prendre connaissance, lors de la consultation sur la loi sur la promotion économique, que Fribourg désire se positionner de manière forte en tant que centre économique, ligne stratégique annoncée par ailleurs dans le programme gouvernemental.

Dès lors, il est essentiel de mettre en place une politique pour l'implantation des entreprises dans le canton. Il s'agira tout d'abord de faire un état des lieux sur la balance des départs et arrivées des entreprises, mais aussi sur l'aménagement du territoire et de manière générale des atouts particuliers qu'offre le canton pour les entreprises.

Le Conseil d'Etat le dit, une stratégie n'est complète que si les sujets de promotion économique, de politique foncière, de fiscalité, d'emploi, voire de mobilité sont coordonnés. Plusieurs services sont alors concernés et c'est justement l'objet du deuxième volet du postulat, qui demande un point de

¹ Déposé et développé le 22 janvier 2016, BGC p. 443; réponse du Conseil d'Etat le 26 septembre 2017, BGC p. 2578.

² Déposé et développé le 5 février 2017, BGC p. 446; réponse du Conseil d'Etat le 26 septembre 2017, BGC p. 2584.

situation sur la coordination interservices en faveur de et en soutien à nos entreprises.

Je vous recommande donc de bien vouloir soutenir la transmission de ce postulat.

Senti Julia (PS/SP, LA). Als Sitzplatznachfolgerin von Sabrina Fellmann möchte ich mich beim Staatsrat herzlich für die positive Stellungnahme bedanken. Diese enthält die Erkenntnis, dass eine vertiefte Analyse des Tätigkeitbereichs der Wirtschaftsförderung, der sich mit der Ansiedlung von Unternehmen im Kanton befasst, notwendig ist.

Le groupe socialiste se réjouit de prendre connaissance du rapport prévu et demande aussi le soutien à la transmission de ce postulat.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je suis directrice et secrétaire générale de la Fédération patronale et économique de la Gruyère.

Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt le postulat qui demande un rapport sur la stratégie globale et coordonnée du développement économique concernant l'implantation d'entreprises dans notre canton. Nous disposons déjà d'un certain nombre d'informations grâce au rapport d'activité annuel de la promotion économique, en lien également avec la structure de promotion économique exogène Greater Geneva Berne Area (GGBa), dont Fribourg fait partie et qui est chargée de faire la promotion des cantons romands auprès des entreprises étrangères désirant s'installer en Suisse. Mais, face aux défis qui nous attendent, qui sont nombreux, comme la révision de la loi sur la promotion économique, le nouveau plan directeur, qui vient d'être mis en consultation jusqu'à fin janvier, le projet fiscal qui va être prochainement présenté, il n'est certainement pas inutile à ce stade-là de connaître les priorités et les besoins du canton en termes d'accompagnement et d'implantation d'entreprises, avec comme objectif une approche coordonnée des différents services. Un élément nous paraît fondamental pour permettre l'implantation d'entreprises: ce sont les terrains. Nous attendons donc avec une certaine impatience le prochain projet annoncé, celui de la politique foncière active, qui doit permettre de faciliter l'accès aux terrains en zone d'activité pour les projets industriels.

L'objectif est de disposer de suffisamment de terrains d'une certaine taille, bien situés et rapidement disponibles pour être proposés aux intéressés. Idéalement, il faudrait mettre en place une structure qui permet de maîtriser les surfaces et d'être flexible, rapide et efficace. C'est ce que l'on nous demande.

Cette structure à créer pourrait prendre la forme d'un partenariat public-privé, ou s'inspirer du modèle de la Fondation pour les terrains industriels de Genève, FTI, qui a fait ses preuves depuis 1960. Tous ces nouveaux outils exigent en

effet la mise en place d'une coordination entre les différentes Directions.

Mais, n'oublions pas, comme cela a été dit dans la réponse au postulat, que la promotion économique a comme mission, hormis l'implantation d'entreprises, le développement des entreprises déjà établies dans le canton et le soutien à l'innovation. Il faut donc aussi pouvoir répondre aux attentes des entreprises locales, qui créent des places de travail et qui, elles aussi, ont besoin de terrains pour se développer et de soutien de la promotion économique.

Il faut des solutions souvent pragmatiques pour ces très nombreuses entreprises qui font l'économie du canton de Fribourg, et qui doivent pouvoir aussi compter sur des réactions rapides.

Les associations économiques, les secrétaires régionaux sont là pour elles au quotidien, car c'est notre rôle. Mais pour relayer les préoccupations, il faut des interlocuteurs qui nous écoutent et prennent en compte leurs demandes.

Ces entreprises ont besoin de terrains pour se développer, de main-d'œuvre qualifiée qui réponde à leurs besoins, d'un marché du travail qui fonctionne et qui ne soit pas gangrené par le travail au noir. Pour ces activités-là, le groupe libéral-radical estime qu'il faut également pouvoir disposer d'une stratégie coordonnée des différentes Directions et non pas que l'on se renvoie la balle au niveau des services.

Par conséquent, le groupe libéral-radical est favorable au rapport sur les axes stratégiques de la promotion économique pour les implantations d'entreprises, mais il demande que les autres activités de la promotion économique soient aussi traitées dans ce rapport, notamment la stratégie coordonnée des différents services pour le soutien aux entreprises locales.

En effet, les entreprises qui s'implanteront dans notre canton sont interdépendantes des entreprises déjà établies sur notre territoire et la stratégie de la promotion économique doit être coordonnée avec les différentes directions pour l'ensemble de ses activités. Ne nous focalisons donc pas uniquement sur les activités liées à l'implantation d'entreprises.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical accepte le postulat.

Chardonnes Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Je m'exprime ici au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec attention du postulat Fellmann/Dietrich. Si, sur le fond, notre groupe est favorable à cette idée, il considère cependant qu'une analyse allant dans ce sens aurait déjà dû être faite lors de l'élaboration du programme de législature, qui vient justement d'être dévoilé par le Conseil d'Etat.

Pour ce faire, le gouvernement a très certainement travaillé avec des documents qui traitent déjà de toutes ces problématiques que sont la fiscalité, la formation, la recherche et le développement ou encore l'aménagement du territoire par exemple. Ce sont tous des rapports sur lesquels nous revenons régulièrement lorsque nous parlons de l'économie fribourgeoise.

Refaire une analyse sur ces différents thèmes ne ferait qu'engendrer des coûts supplémentaires, qui nous semblent bien inutiles.

Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre considère qu'il faut se contenter d'une synthèse des rapports existants au travers de la Promotion économique.

Avec ce constat, une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre refusera ce postulat.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis membre de la direction de l'Union patronale du canton de Fribourg.

Aujourd'hui, je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien. Les députés Dietrich et Fellmann demandent avec leur postulat une analyse de la stratégie du canton au sujet du développement économique et plus spécifiquement sur la question de l'implantation des entreprises dans notre canton. Il faut relever que cette thématique et le succès dans ce domaine dépendent de nombreux paramètres, comme par exemple la disponibilité de terrains appropriés, la disponibilité de personnel qualifié, la fiscalité, la formation, les investissements dans la recherche et le développement des hautes écoles et notre université.

Dans beaucoup de ces domaines, nous sommes en train d'adapter nos bases légales et de redéfinir nos conditions-cadre et notre canton essaie de démontrer son attractivité pour ces entreprises qui cherchent à s'implanter.

Il est important que notre stratégie mette surtout en avant nos avantages, mette aussi très vite à disposition des terrains dans des secteurs appropriés et qu'on améliore encore l'échange entre nos hautes écoles et l'Université avec l'économie.

Die Wirtschaftsförderung ist eine Thematik, bei der auf verschiedenen Ebenen gehandelt werden muss. Es muss jedoch darauf geachtet werden, dass man sich nicht verzettelt und dass nicht vor lauter Massnahmen mehr Unklarheit geschaffen wird als Sicherheit. Hierbei muss auch die Zusammenarbeit zwischen den Dienststellen unbedingt verbessert werden, wie dies das Postulat auch verlangt.

Ich möchte nicht alles wiederholen, was meine Vorredner zu dieser Thematik bereits gesagt haben, aber es muss hier wirklich ein Schritt vorwärts gemacht werden. Das Postulat Dietrich/Fellmann erlaubt es dem Kanton Freiburg, hier eine

Gesamtsicht zu erstellen, die hilft, unsere Strategie klar und deutlich zu Papier zu bringen.

Mit diesen Worten unterstützt die Christlichdemokratische Fraktion das Postulat.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche a analysé aussi avec beaucoup d'intérêt ce postulat, vu l'importance de ce sujet. On aimerait rappeler en préambule que le canton de Fribourg souffre d'un manque non seulement quantitatif d'emplois, mais d'emplois de qualité surtout, ce qui est important pour que la promotion économique puisse attirer les entreprises à haute valeur ajoutée. Tout le monde les poursuit, tout le monde leur fait les yeux doux, donc le canton de Fribourg doit avoir les moyens de les attirer de manière efficace.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par mes prédécesseurs, mais nous soutenons en particulier le point de vue défendu par la représentante du groupe radical, qui propose d'élargir et d'ouvrir la focale. Les entreprises locales, celles qui sont implantées, ont effectivement droit à une attention au moins équivalente à celle des entreprises que l'on va attirer.

Rappelons que ce sont elles quand même qui assurent une partie de la base des revenus fiscaux du canton. Elles sont là et elles paient des impôts, au contraire de pas mal d'entreprises qui viennent et qui sont intéressées par les conditions fiscales qu'on leur offre.

On aimerait insister sur deux aspects. Le premier est d'être sûr que l'accent sera aussi mis sur la coordination avec le GGba, cette mesure qui est quand même très importante, puisqu'elle permet au canton de Fribourg d'avoir une présence internationale et sa coordination avec les instruments que le canton maîtrise lui-même. L'autre élément qui nous paraît important est que le rapport soit disponible au moment où l'on va traiter de lois importantes comme celle sur la promotion économique et l'innovation pour qu'on puisse tirer parti des enseignements de ces propositions de coordination et les inclure déjà dans la future loi qu'on va bientôt traiter.

Je sais que c'est peut-être un exercice difficile, mais cela nous paraîtrait important que ce rapport serve effectivement à légiférer et de la meilleure manière possible.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Im Budget 2018 hatten wir 22 neue Stellen für die Zentralverwaltung, im Budget 2019 werden es wahrscheinlich über 30 sein. Verwundern Sie sich nicht, jemand muss diesen Bericht schreiben. Die Absicht einer koordinierten Wirtschaftsförderung, welche in diesem Postulat verlangt wird, ist eine hehre Absicht, welche ich auch unterstütze. Ich habe noch das Bild der 7 Staatsrätinnen und Staatsräte vom letzten Dienstagnachmittag vor mir, den Kopf gesenkt, demotiviert. Es ist aus meiner Sicht und auch aus Sicht der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei eine Kernaufgabe der Regierung, eine koordinierte Wirt-

schaftspolitik zu führen. Ich habe mir die Mühe gemacht, das Regierungsprogramm zu lesen und zu studieren. Und genau der Punkt der Koordination fehlt. Man spricht von aktiver Bodenpolitik, man spricht von einer aktiven Wirtschaftsförderung, aber eben – es wurde von meinen Vorrednern erwähnt –, es benötigt dazu eine Koordination.

Wir sehen es auch an anderen Beispielen: Diese Koordination, meine Damen und meine Herren Staatsrätinnen und Staatsräte, die fehlt. Nehmen Sie das in Ihr Programm auf für diese Legislatur. Koordinieren Sie besser. Dazu ist es nicht nötig, zusätzliche Berichte zu verfassen. Aus diesem Grund werden wir dieses Postulat grossmehrheitlich ablehnen.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Permettez-moi tout d'abord de remercier le député Dietrich et l'ex-députée Fellmann pour le dépôt de cet instrument parlementaire et de vous remercier aussi pour toutes vos interventions, qui montrent que le développement économique du canton de Fribourg vous est très cher, tout comme il l'est au Conseil d'Etat.

Tout ce qui a été dit est tellement juste et vrai, mais aussi important, que je me permettrai de répéter l'une ou l'autre chose.

En préambule, le Conseil d'Etat tient à préciser que l'implantation d'entreprises ne constitue qu'un volet de la politique de promotion économique du canton de Fribourg. Il y a aussi le développement des entreprises établies dans le canton, il ne s'agit pas seulement des grands, mais aussi de nos PME, qui créent la plus-value. Je le constate tous les jours. Il y a aussi le soutien à l'innovation, qui est donc prévu dans le projet de loi modifiant la loi sur la promotion économique et surtout aussi la création d'entreprises, le soutien des Start-Up, et finalement le développement régional. Les régions ont aussi leur rôle à jouer dans le développement économique de ce canton. Ces éléments constituent les autres piliers de cette politique, qui vise donc à asseoir la compétitivité de l'économie fribourgeoise en augmentant sa capacité à générer ou aussi à maintenir des activités.

Il y a une petite modification de la terminologie. Je n'utiliserai plus la terminologie de haute valeur ajoutée, je me contenterai de parler de valeur ajoutée, parce qu'on n'est pas tous des ingénieurs, des doctorants. Il faut aussi des postes pour des gens qui sont un peu moins qualifiés.

L'ensemble de la politique économique du canton est basée sur une action concertée. Cela a été dit par les députés Dietrich, Waeber et Gobet. C'est donc une action concertée de plusieurs politiques sectorielles, qui concernent plusieurs Directions, raison pour laquelle il y a une délégation du Conseil d'Etat fixe, instaurée par la loi, qui s'appelle «délégation des affaires économiques et financières».

J'ai le plaisir de présider cette délégation des affaires économiques et financières. De cette délégation font partie aussi le Directeur de l'aménagement et aussi celui des finances, cette délégation est donc très active depuis la mise en place du nouveau gouvernement. Toutes les décisions d'une certaine importance sont discutées d'abord dans cette délégation avant de passer au Conseil d'Etat. Cette coordination se fait quotidiennement. J'ai dit que l'ensemble de la politique économique du canton de Fribourg est basé sur cette action concertée de plusieurs politiques sectorielles mais aussi sur des projets phares en cours telle que la révision du plan directeur cantonal, qui était présentée la semaine passée au grand public.

Il y a ce soir de nouveau une présentation à l'Université de Fribourg. Il y a aussi la réforme de l'imposition des entreprises, donc le projet fiscal 17, crucial pour le canton de Fribourg. Il y a la révision de la loi sur la promotion économique, qui était mise en consultation jusqu'au 30 septembre et on aura le plaisir d'en débattre, je l'espère, début 2018. Et finalement, il y a également la mise sur pied de la politique foncière active, fameuse loi en préparation, que j'aimerais mettre en consultation au plus tard au début de l'année prochaine.

La thématique de l'implantation d'entreprises soulevée par les députés Dietrich et Fellmann constitue également bien sûr un volet important de la politique de la promotion économique du canton. Il faut savoir, et je tiens à le souligner, que ce domaine a été soumis à d'importants changements au cours des dernières années. Alors que l'implantation d'entreprises étrangères a longtemps joué le rôle moteur crucial dans la croissance économique du canton, son importance a diminué de manière vraiment notable. Ce n'est pas uniquement le cas pour le canton de Fribourg. Il y a plusieurs facteurs extérieurs au canton qui ont joué un rôle. Vous le savez, fin 2010, le canton de Fribourg a été retiré du périmètre d'application des allègements fiscaux fédéraux liés à la politique régionale, ce fameux arrêté Bonny, et depuis quelques années le canton souffre aussi d'un manque de terrains disponibles de qualité situés au bon endroit, de taille suffisante et des terrains réellement à vendre pour développer des activités économiques.

Le Conseil d'Etat veut donner réponse à ces défis. Je renvoie encore une fois à la loi sur la politique foncière active, qui sera mise en consultation très prochainement.

Le canton a également souffert de la dégradation de l'attractivité de la Suisse, due aussi à l'augmentation de l'instabilité de son cadre juridique.

Je constate tous les jours, notamment dans le domaine fiscal, cette incertitude par rapport à ce que va devenir le projet fiscal 17, et aussi des incertitudes par rapport au marché du travail, l'initiative sur l'immigration de masse et l'augmentation des coûts de production liée au franc fort.

Es sind 3 wichtige Punkte, 3 wichtige Herausforderungen, auch für die Wirtschaftsförderung. Wir haben jeden Tag mit diesen Faktoren zu kämpfen. Die Unsicherheit bezüglich der künftigen Fiskalpolitik, Unsicherheit bezüglich der Arbeitsmarktpolitik und auch die Produktionskosten, die in der Schweiz immer noch sehr, sehr hoch sind.

Meine Damen und Herren, was sagen Sie einem Unternehmen, das ich gestern getroffen habe, das mir sagt, dass einige wenige 1000 Kilometer weiter östlich zu einem Viertel respektive zu einem Fünftel der hiesigen Produktionskosten produziert werden kann? Man braucht gute Argumente, um dieses Unternehmen zu überzeugen, weiterhin im Kanton Freiburg zu produzieren.

Dans ce contexte, les activités internationales de la promotion économique du canton se sont énormément diversifiées. Outre la prospection de nouvelles implantations, elles incluent donc également le suivi des entreprises internationales implantées dans le canton, ainsi que le développement de collaborations économiques internationales.

Und hier ist festzuhalten, dass viele Entscheide, die die Arbeitsplätze im Kanton Freiburg betreffen, nicht mehr in Freiburg oder in der Schweiz getroffen werden. Die werden irgendwo in den USA oder in Asien getroffen. Das hat auch für den Volkswirtschaftsdirektor und für die Wirtschaftsförderung zu einer neuen Realität geführt, der wir Rechnung tragen müssen. Wir müssen auch dorthin gehen, wo die Entscheide getroffen werden.

Pour conclure, les volets des activités de la promotion économique relatives aux implantations d'entreprises internationales et suisses méritent donc de faire l'objet d'un rapport qui présente avant tout les axes stratégiques, les principaux résultats et les processus existants.

Dernière remarque par rapport aux remarques des députés Chardonnens et Waeber. On ne va, bien évidemment, pas réinventer la roue. Il y a des rapports, des analyses qui existent. Il y a notamment un rapport très intéressant qui a été transmis il y a très peu de temps à la CFG, qui porte sur la même problématique. On va évidemment s'inspirer de ces rapports.

Tout est déjà en tête, mais on consacrera relativement peu de temps pour rédiger ce rapport. J'ai aussi entendu la remarque du député Thévoz. Dans la mesure du possible, j'essaierai d'y donner suite, qu'on puisse au moins avoir le rapport avant de discuter, ici au plenum, la loi modifiant la loi sur la promotion économique du canton de Fribourg.

Je ne sais pas si j'y arriverai, mais c'est un objectif que je me suis fixé ce matin.

Avec ça, j'ai terminé, et encore une fois, Mesdames et Messieurs les Députés, cher M. le Président, le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 82 voix contre 15. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghelmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattiger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwaner Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 82.

Ont voté Non:

Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 15.

Se sont abstenus:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP). Total: 1.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Election protocolaire 2017-GC-160 2^e vice-présidence du Grand Conseil pour 2018

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Bulletins distribués: 107; rentrés: 106; blancs: 4; nuls: 1; valables: 101; majorité absolue: 51.

Est élu *M. Raoul Girard*, à *Bulle*, par 97 voix. Il y a 4 voix éparses.

Le Président. M. le deuxième Vice-président élu,

Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection.

Si on cherche des informations sur Raoul Girard dans l'Internet, par exemple par Google, on doit bien faire attention aux résultats, surtout aux résultats donnés par Wikipédia (*rires*) parce que Wikipédia parle d'un homme politique nommé Raoul Girard, ingénieur des mines, conseiller général et député du Jura français de 1932 à 1936, inscrit au groupe radical. (*rires*) Impossible qu'il s'agisse de notre Raoul Girard! Le nôtre, c'est l'économiste, l'enseignant, le vice-syndic de Bulle, le collègue député gruérien et membre de longue date de la Commission des finances et de gestion et dès aujourd'hui le deuxième vice-président élu.

Après le Lacois l'année prochaine et le Veveysan l'année d'après, enfin à nouveau un Gruérien au perchoir! Schneider-Ammann disait: «Les Gruériens sont bons pour la santé du canton.» (*rires*)

Encore une fois bravo et félicitations! (*applaudissements*)

—

Election protocolaire 2017-GC-161 1^{re} vice-présidence du Grand Conseil pour 2018

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Bulletins distribués: 104; rentrés: 103; blancs: 5; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Roland Mesot*, à *Châtel-St-Denis*, par 93 voix. Il y a 5 voix éparses.

Le Président. M. le premier Vice-président élu,

Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection.

Après la première année au purgatoire, vous avancez à la première vice-présidence et je pars de l'idée que cette première période de nettoyage en prévision du grand moment de la présidence s'est bien déroulée. Vous êtes l'entrepreneur, le conseiller général dans votre commune de Châtel-Saint-Denis, le collègue député expérimenté et l'ancien président de votre parti cantonal, un très bon bagage pour faire bientôt honneur au

district de la Veveyse en tant que premier citoyen du canton, mais encore une année de patience, M. le Premier vice-président, le purgatoire vous attend pour une deuxième période même s'il n'y a certainement plus beaucoup à nettoyer.

Schneider-Ammann disait: «Le purgatoire est bon pour la santé d'un futur président.» (*rires*)

Encore une fois bravo et félicitations! (*applaudissements*)

—

Election protocolaire 2017-GC-162 Présidence du Grand Conseil pour 2018

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Bulletins distribués: 103; rentrés: 96; blancs: 6; nuls: 1; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Markus Ith*, à *Murten*, par 86 voix. Il y a 3 voix éparses.

Le Président. Monsieur le Président du Grand Conseil élu, ich spreche jetzt für einen kurzen Moment Deutsch, trotz meines Vorsatzes, in dieser Session nur Französisch zu sprechen. Nicht etwa, weil ich das Gefühl habe, dass Sie zu wenig gut seien im Französisch – ganz im Gegenteil –, nein, weil Sie es am grossen Tag Ihrer Wahl verdienen, ein paar Worte in Ihrer Muttersprache zu empfangen.

Ich gratuliere Ihnen im Namen des Grossen Rates ganz herzlich zu Ihrer Wahl. Seit 2002 engagieren Sie sich als Grossrat im Kantonsparlament. Sie waren ehemaliger Fraktionschef und sind gleichzeitig der Gemeindepolitik in Murten als Generalrat treu geblieben. Immer liberal in der Denkhaltung, vor allem wenn es um die Wirtschaft geht, so wie es sich eben für einen aus der Gilde der FDP gehört. Der Seebezirk im Allgemeinen und Murten im Speziellen erleben also nach dem letztjährigen Highlight – ich spreche von der langersehnten Wahl eines Staatsrates – nun gleich eine weitere Ehre, nämlich, den Grossratspräsidenten 2018 stellen zu dürfen.

Schneider-Amman disait: «Un libéral-radical est bon pour tout.» (*Rires et applaudissements.*)

Sehr geehrter frischgewählter Herr Grossratspräsident, ich überlasse Ihnen nun gerne für einen kurzen Augenblick meinen Platz heroben, aber Sie wissen: bis am 31. Dezember um Mitternacht ist es dann noch mein Platz. (*Rires.*)

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Comme il est d'usage et de coutume, je déclare mes liens d'intérêts: je suis personnellement concerné par cette élection.

Mais vous pouvez vous imaginer que je suis plus que concerné, je suis profondément touché, ému et fier d'accéder à cette fonction de premier citoyen et d'avoir la chance de représen-

ter le peuple fribourgeois dans les quatre coins de notre beau canton et bien au-delà.

Pour la confiance que vous me témoignez avec cette élection, je vous remercie de tout cœur. Je vous garantis que je vais assumer cette tâche avec beaucoup de respect envers la population et les institutions de notre canton. Je vais tout mettre en œuvre pour renforcer le lien entre le monde politique et la population. Il est de mon, il est de notre devoir de construire et d'assurer une compréhension réciproque entre citoyens et politiciens. Les habitants de notre canton, que nous représentons ici au Parlement, doivent comprendre ce que nous faisons et pourquoi nous prenons telle ou telle décision.

Unserem aktuellen Präsidenten, Dir, lieber Bruno, möchte ich meinen ganz persönlichen Dank aussprechen. Während den letzten beiden Jahren durchlief ich ja quasi eine zweijährige Lehre – ich finde notabene diese Umschreibung der Zeit als Vize-Präsident auch ein bisschen angenehmer als diejenige mit dem Fegefeuer. In dieser Lehre und insbesondere im nun zu Ende gehenden Abschlussjahr mit Dir als Lehrmeister – und ich überlasse Dir nachher gerne wieder den Platz – konnte ich mir ein Bild machen, mit welcher Konsequenz, Kontinuität und vor allem auch mit welchem Humor Du Rat und Personen geführt hast. Ja, Du warst so akribisch und komplett in Deiner Ausbildung, dass Du mir gestern noch quasi als Abschlussprüfung das Parlament für die Beendigung der Sitzung überlassen hast. Eine Beurteilung meiner gestrigen Leistung müssen Dir die Kolleginnen und Kollegen des Grossen Rates selber abgeben. Ich nehme die Tatsache, dass ich trotzdem gewählt wurde, für mich als eine bestandene Prüfung an.

Eine eingehendere Würdigung Deiner Arbeit werden wir selbstverständlich später vornehmen.

Une année riche en contacts, événements et manifestations est devant moi, certes, mais principalement aussi une année de travail et de discussions au Parlement. La phase d'échauffement d'une première année de législature est terminée. Je crains fortement que nous ne devions encore accélérer le rythme de notre course. Donc à vous, chers députés, l'année prochaine ne va pas être marquée par des pauses de presque 30 minutes ou une fin de séance bien avant midi pour permettre de profiter d'un apéro. Sachez que ceci était bien une exception hier! (*rires*)

Mais pour tous ces moments ainsi que le travail et indépendamment de la vitesse, je m'engagerai à rester à l'écoute, à l'écoute des citoyennes et citoyens, à l'écoute des institutions et associations et je dirais en priorité à l'écoute de vous, chères et chers collègues députés et bien sûr également à l'écoute de vous, chers membres du Gouvernement.

In der Politik und als Politiker im Speziellen ist man immer auch der Öffentlichkeit und deren Kritik ausgesetzt. Diese ist nicht immer gleich einfach zu tragen und auch nicht immer

gleich berechtigt und angebracht. Das gehört dazu und das wissen wir, wenn wir darin tätig sein wollen.

Es ist deshalb umso wichtiger, auf eine Familie und Freunde zählen zu können, welche mir nicht nur den Rücken stärken, sondern denselben auch freihalten. Meine Frau Doris und unsere Kinder Sebastian und Vanessa kennen mich nicht anders. Ich habe immer Politik gemacht und sie wissen, dass dies zeitaufwendig und nicht immer Sonnenschein ist. Ich möchte mich deshalb jetzt schon bei Euch ganz herzlich bedanken, dass Ihr mir dieses spezielle Jahr ermöglicht und Verständnis dafür aufbringt. Andererseits gibt es mir immer wieder auch Kraft, in diese Kinderaugen zu blicken und zu wissen, dass wir an unserer – aber insbesondere an ihrer – Zukunft arbeiten und wir alle nur das Beste für unsere Kinder und Mitmenschen möchten.

Mein Dank geht aber auch an meine Eltern – heute hier anwesend – und an meine Schwiegereltern zu Hause, welche wohl nächstes Jahr noch ein bisschen mehr zum Einsatz kommen werden, um mir und meiner Frau den Rücken für Termine freizuhalten. Auf eine solche Generationensolidarität zählen zu können, ist keine Selbstverständlichkeit.

Von meiner Familie sprechend, waren es wohl nicht zuletzt die oft angeregten Diskussionen zu gesellschaftlichen Fragen am Familientisch, welche bei mir den Virus für die Politik und die Auseinandersetzung mit der Gesellschaft hervorgeufen haben. Diesen Virus scheint auch eine Partei erkannt zu haben: Ich danke nicht zuletzt auch meiner politischen Familie, welche mich auf dem Weg begleitet hat, der mich zu diesem Amt führte.

Au printemps 1996, quand mon nom et ma photo figuraient pour la première fois sur un de ces fameux prospectus électoraux du Conseil général de Morat, je ne m'imaginai pas encore arriver jusqu'à la présidence du Grand Conseil fribourgeois. Je dois un grand merci à mon parti politique et à tous ses membres, qui m'ont influencé, qui m'ont aidé et qui m'ont toujours encouragé à poursuivre le chemin. J'ai eu la chance d'œuvrer dans diverses fonctions et de participer à différentes campagnes et chacune, victorieuse ou pas, était une pièce de puzzle dans mon développement politique.

Pour mon année présidentielle, je me réjouis d'ores et déjà d'une très bonne collaboration avec l'ensemble des membres du Secrétariat général, de nombreux et riches échanges avec vous, chers collègues députés, et d'un climat positif et constructif avec le Gouvernement. Je suis en plus convaincu de pouvoir compter sur un Secrétariat compétent et motivé et des députés disciplinés pour me faciliter la tâche de présider notre Parlement.

Zum Schluss möchte ich mich noch einmal bei Ihnen für das entgegengebrachte Vertrauen bedanken, bei Dir, lieber Bruno, für die netten Worte, meinen beiden Vize-Präsidenten meinen Glückwunsch aussprechen und Ihnen allen für

die Zukunft und die bevorstehenden Weihnachtstage nur das Beste wünschen.

Le Président. Merci beaucoup et félicitations, M. le Président élu, pour ces bons moments et noch einmal alles Gute für das Präsidialjahr. Sie werden sehen, es ist sehr, sehr bereichernd, ab und zu auch anstrengend, das wissen Sie auch und das kann ich Ihnen heute schon versichern.

Ich wünsche Ihnen auch, dass Sie die nötige Zeit finden und dass Sie in Ihrer Familie und in Ihrer Umgebung die nötige Unterstützung bekommen werden. Daran zweifle ich nicht.

—

Election protocolaire 2017-GC-159 Présidence du Conseil d'Etat pour 2018

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Bulletins distribués: 100; rentrés: 97; blancs: 11; nuls: 1; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu M. Georges Godel, à Echallens, par 79 voix. Il y a 6 voix éparses.

Le Président. M. le Président du Conseil d'Etat élu,

Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection.

Oui, M. Godel, c'est déjà la deuxième fois que vous êtes élu à la présidence du Gouvernement et nous, députés, savons bien que vous appréciez beaucoup cette tâche. (*rires*)

Vous vous sentez bien à l'aise au contact de la population, des associations et des institutions de notre canton et nous savons également que vous aimez mieux jouer le premier que le deuxième violon, mais toujours en assumant vos responsabilités.

Votre palmarès politique est impressionnant, mais vous me pardonnez que je renonce à le citer, même s'il le mériterait, pour des questions de temps. Pensez à votre année présidentielle et également au fait que c'est tout probablement la dernière fois (*rires*) que la présidence du Conseil d'Etat vous est confiée, pas à cause de nous, mais à cause de la méchante Constitution fribourgeoise. Alors, profitez-bien l'année prochaine! Et je vous assure que nous avons aucun souci en ce qui concerne le nombre de vos jetons de présence en 2018 sachant que vous restez le Directeur des finances toujours soucieux d'efficacité et d'économie.

Encore une fois, M. le Président élu, mes félicitations et bravo pour l'élection! (applaudissements)

Godel Georges, Directeur des finances. J'adresse tout d'abord mes félicitations à M. le Président élu du Grand Conseil, M. le Député Markus Ith, à MM les vice-présidents Roland Mesot et Raoul Girard.

Sehr geehrter Herr Präsident des Grossen Rates,
Sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte,
M^{me} la Secrétaire générale du Grand Conseil,
M^{mes} et MM. les collaboratrices et collaborateurs du Grand Conseil,

M. le Président du Conseil d'Etat,
M^{mes} et MM. les Conseillers d'Etat,

Chers collègues,

M^{me} la Chancelière,

M^{mes} et MM. les invités,

Sehr geehrte Medienvertreterinnen und Medienvertreter,

Par ces quelques mots, j'aimerais vous remercier et vous exprimer ma gratitude. Je suis très honoré de la confiance que vous me témoignez par cette élection.

Pour la seconde fois de ma carrière en tant que membre du Gouvernement du canton de Fribourg, on m'attribue l'honneur d'occuper, pour une année, le fauteuil de Président du Conseil d'Etat. N'ayez crainte, le proverbe «jamais deux sans trois» ne sera, paraît-il, pas à l'ordre du jour!

On ne réussit jamais seul une carrière. Il faut un entourage, un environnement, des conseils, des critiques aussi, constructives bien sûr. Il est également essentiel de se souvenir que la reconnaissance est une vertu.

So ist es mir denn auch ein grosses Anliegen, heute, am Wahltag, meine Dankbarkeit zum Ausdruck zu bringen.

Mon premier merci, je l'adresse à ma famille, noyau essentiel de ma vie. Mes remerciements vont en particulier à ma chère épouse Marie-Claire, ici présente, dont j'admire la patience et la bienveillance. En plus d'être la femme d'un conseiller d'Etat, elle continue à superviser l'entreprise familiale et quoiqu'elle en dise, rien ne lui échappe. (*rires*) Inutile de vous dire que c'est aussi grâce à elle que je suis là aujourd'hui.

Merci également à mes trois fils ainsi qu'à mes belles-filles pour leur soutien constant. Merci à mes trois petites-filles, qui me transmettent leurs ondes positives. Avec leurs yeux d'enfants, elles constituent mon plus fidèle fan's club. Il est d'ailleurs fort possible que l'une ou l'autre m'emboîte le pas sur le chemin de la politique, sait-on jamais! Evidemment, il faudra que je pense à m'en aller avant leur élection au Grand Conseil.

Au chapitre des remerciements, j'aimerais également évoquer ma chère commune d'Ecublens et mes compatriotes villageois, qui m'ont permis déjà de faire mes premières armes en politique. J'en profite pour saluer au passage M. le Syndic Jean-Pierre Vaucher, ici présent et accompagné de deux de ses collègues du Conseil communal, MM. Roland Mouquin et Claude Conus.

Dans cette perspective, je remercie également mon parti pour la confiance et le soutien qu'il m'a témoigné tout au long de mon aventure politique. Le partage des idées et la défense de

nos valeurs ont toujours confirmé cette pensée que j'apprécie, à savoir que ce sont bien les femmes et les hommes qui font la force d'un parti et non l'inverse.

In meinen Dank möchte ich weiter alle politischen Parteien einschliessen, mit denen ich immer gerne einen angeregten Gedankenaustausch pflege und gemeinsam auf Lösungen hin arbeite.

Mein Dank geht auch an Sie, geschätzte Grossrätinnen und Grossräte, für Ihr Engagement zum Wohl unseres Kantons. Ich kenne Ihre Arbeit aus eigener Erfahrung und weiss, dass sie nicht einfach ist. Sie müssen sich in unzählige Dossiers einarbeiten, sich einen Überblick verschaffen, die Dossiers analysieren und das Wichtigste herauskristallisieren, damit Sie dann nach bestem Wissen und Gewissen einen Beschluss fassen können.

C'est d'ailleurs très souvent la quadrature du cercle et vous pouvez parfois avoir l'impression que le Conseil d'Etat s'évertue à vous rendre la tâche ardue. C'est pourtant à ces moments que notre démocratie prend tout son sens. S'impliquer pour le bien commun, c'est assurément la mission que nous partageons toutes et tous.

Je ne saurais mettre un point final à cette longue liste sans remercier mes collègues du Conseil d'Etat, en particulier notre président, M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, qui, en cette première année de législature, a su donner l'impulsion à notre Gouvernement pour se lancer dans de nouveaux projets. Le défi principal d'un Conseil d'Etat est de permettre à chacun de ses membres de faire avancer ses idées tout en réalisant un projet commun. Après les turbulences de ces dernières semaines, il me tient à cœur de garantir la cohésion du Gouvernement dans l'intérêt du canton.

On prétend parfois que la politique est l'art de promettre, de ne pas tenir et de réussir quand même. Il est vrai qu'un politicien ne peut faire carrière sans mémoire, car il doit se souvenir de toutes ses promesses. Il doit oser, mais la difficulté réside dans le fait d'oser avec sagesse, qui est le fruit de l'expérience.

Mit meiner zehnjährigen Erfahrung in dieser Regierung wage ich es also heute, Ihnen einige Ziele zu nennen, denen ich im Präsidialjahr besondere Aufmerksamkeit schenken werde.

Cette année présidentielle sera imprégnée de ma volonté de donner une impulsion marquée aux trois projets-phares du programme gouvernemental. Notre canton est en pleine évolution, pour ne pas dire révolution, dans différents secteurs. On pense bien sûr au fantastique et futuriste défi que constitue «Fribourg 4.0». Grâce à la transformation digitale, nous serons non seulement compétitifs en terme d'innovation et de dynamisme économique, mais nous serons également capables de répondre de manière encore plus efficace aux

besoins d'une population dont la croissance démographique, réjouissante, continue de progresser.

Chaque citoyenne et citoyen de ce canton espère vivre dans un cadre agréable, avoir un emploi, jouir d'infrastructures sociales, culturelles, sportives et de loisirs adaptées. Cela implique que le Conseil d'Etat s'engage à développer les secteurs de la mobilité, de la formation, de l'organisation territoriale et des constructions.

En traversant le canton de Fribourg, en passant par Bulle ou la Broye, je suis toujours impressionné de constater que, sans pouvoir les compter, les grues s'érigent de partout et que des gabarits laissent envisager de nouvelles constructions. C'est la preuve que notre économie se porte bien.

Man spricht von mehr oder weniger kleinen oder grossen und komplexen Gemeinde-Zusammenschlüssen. Und trotz Zweifeln und gewissen Ängsten wünscht man sich ein starkes Kantonszentrum. Ich bin überzeugt, dass wir klar und deutlich Stellung beziehen und sagen müssen, wo und wie wir uns auf der Hauptachse zwischen dem Genfersee-Gebiet und den Wirtschaftspolen Bern und Zürich positionieren.

En plus des ambitions que nous avons définies dans le programme gouvernemental, il s'agira de mettre en œuvre le nouveau projet fiscal, rebaptisé PF17, le plus rapidement possible afin de rester attractif pour l'ensemble de nos entreprises. Il s'agira également de mener à bien la révision du plan de prévoyance de la Caisse du personnel de l'Etat. Face à ces perspectives, il sera essentiel de nous engager toutes et tous, au-delà de nos intérêts uniquement partisans et personnels, pour trouver des solutions qui feront sens durablement.

En tant que membre du Gouvernement et plus particulièrement en tant que Directeur des finances, je me réjouis de pouvoir dire et redire que les finances cantonales sont saines. Cette situation nous a permis de planifier un programme d'investissements répondant aux attentes des citoyennes et citoyens de ce canton tout en gardant présente à l'esprit une certaine vigilance. D'aucuns ne m'ont d'ailleurs pas épargné sur cette notion de vigilance arguant de mon pessimisme, voire même de mon côté oiseau de mauvais augure! Mais sachez que le pessimisme de la connaissance n'empêche pas l'optimisme de la volonté et c'est en cela que nous devons nous différencier. Optons pour l'optimisme en ayons la volonté de trouver des solutions tous ensemble pour faire avancer notre canton!

Les résolutions, Mesdames et Messieurs, c'est un peu comme les anguilles: on les prend aisément. Le diable, c'est de les tenir! En présidant dernièrement le comité d'organisation de la Gordon Bennett, une image m'est apparue, celle d'une société à l'image du ballon à gaz: pour qu'elle décolle, il faut de temps en temps savoir lâcher du lest et pour qu'elle bénéficie de vents favorables, il faut le faire à bon escient.

In diesem Sinne gehe ich mein Amt mit Kraft und Überzeugung an und freue mich, im Präsidialjahr unserem Kanton dienen zu können.

C'est dans cet état d'esprit que je m'engage avec force et conviction à servir ce canton au cours de cette année de présidence.

Le Président. Merci et félicitations, M. le Président du Conseil d'Etat élu, pour vos bons mots avec vos idées que vous voulez réaliser. Je vous fais entièrement confiance pour empoigner comme il faut ce bâton pour essayer de trouver des solutions.

Juste un mot pour dire que votre fan's club est encore assez petit avec vos trois petites filles, mais je peux aussi vous souhaiter que ça ne va pas un peu grandir l'année prochaine. *(rires)*

Merci beaucoup et encore une fois toutes mes félicitations!

—

Election protocolaire 2017-GC-158 Présidence du Tribunal cantonal pour 2018

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Bulletins distribués: 98; rentrés: 96; blancs: 2; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu-e *M^{me} Catherine Overney, à Ependes*, par 94 voix.

Le Président. *M^{me} la Présidente du Tribunal cantonal élue, derrière vos bouquets de fleurs (rires), au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite d'ores et déjà une bonne et enrichissante année présidentielle.*

Merci beaucoup et tout de bon, *M^{me} la Présidente! (applaudissements)*

—

Le Président. *M^{mes} et MM. les Conseillers d'Etat, chers invités, On est arrivé au terme de cette séance d'aujourd'hui avec cette proclamation des élections. J'aimerais encore une fois féliciter de tout cœur tous les élus de ce matin et vous souhaiter le meilleur, beaucoup de force aussi pour l'année prochaine pour assumer ces tâches présidentielles ou vice-présidentielles.*

J'aimerais clore cette séance d'aujourd'hui, tout le monde est invité, comme c'était annoncé ce matin, pour l'apéritif qui aura lieu à l'Espace Jean Tinguely-Niki de Saint Phalle. Au plaisir de vous revoir à l'apéritif, bonne journée et puis pour les députés à demain 8h30.

> La séance est levée à 11h55.

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*